41e ANNÉE (5e SÉRIE) N° 38 18 SEPTEMBRE 1924

L'AMI DU CLERGÉ

Revue de toutes les Questions Ecclésiastiques

DOGME, MORALE, LITURGIE, DROIT CANON, ÉCRITURE SAINTE, PATROLOGIE, PRÉDICATION
JURISPRUDENCE CIVILE-ECCLÉSIASTIQUE

Publié avec l'Imprimatur de Mgr l'Évêque de Langres. — Paraît à Langres tous les jeudis

MGR F. PERRIOT
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
FONDATEUR

A. ROZIER
Docteur en théologie, Chanoine honoraire de Langres
DIRECTEUR

Toutes les lettres doivent être adressées à : M. le Directeur de L'AMI DU CLERGÉ, à Langres (Hte-Marne).

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL :

FRANCE et COLONIES FRANÇAISES	Édition complète	18 fr.
	Édition partielle	12 fr.
ETRANGER	Édition complète	23 fr.
	Édition partielle	17 fr.

L'édition complète comprend la *Doctrine* et la *Prédication* ; l'édition partielle n'a pas la *Prédication*.
On n'accepte pas d'abonnements de moins d'un an, ni d'abonnements à la *Prédication* sans la *Doctrine*.
Tous les nouveaux abonnements partent du 1er *Janvier* de l'année en cours.
Les abonnés de France et des Colonies reçoivent gratuitement la *Jurisprudence* ; pour l'Etranger elle coûte 2 fr. 50

Les annonces sont reçues exclusivement chez M. Marcel Leguerney, 15, rue Vivienne, Paris 2e.

Chèques postaux : Nancy, 21.88

SOMMAIRE

DOCTRINE

L'Eglise Missionnaire. *(Quatrième article).* — Une Eglise de Mission devenant Eglise hiérarchique, ou l'expansion du Catholicisme aux Etats-Unis de 1775 à 1815, 593.

Liturgie. — Consultations diverses, 607.

PRÉDICATION

Cours de prônes sur le Credo. — VIII. Les anges, 497.

Instructions sur la Sainte Eucharistie. — IV. La présence intégrale, 498.

Les Dominicales d'un petit Doyen. — LIII. *Rosaire :* Marie, Etoile de la mer, 501.

Mon petit mot du Dimanche. — XLIX. *17e Dim. après la Pentecôte :* La lecture de l'Evangile, 503. — L. *Rosaire :* La prière du Rosaire, 503.

Panégyrique de S. Remy. — L'évêque et le fondateur de la nation française catholique, 504.

Panégyrique de S. Léger. — L'éducateur, 506.

Sujets de circonstance. — *Réouverture des Catéchismes :* Le bonheur à l'école du Bon Dieu, 508. — *Pour la bénédiction d'un autel érigé en l'honneur de sainte Jeanne d'Arc en souvenir des Morts de la guerre :* Sainte Jeanne d'Arc et nos Morts de la guerre, 510.

PETIT COURRIER

Q. — Prière de m'indiquer : 1° quelques bons auteurs philosophiques en *français* qui pourraient être utiles à un jeune homme qui doit commencer l'étude de la philosophie scolastique et universitaire ; et 2° quelques livres de méditations que je puisse donner à ce jeune homme.

R. — Ad I. Commencer par le *Traité de phil. scolastique* de Mgr Elie Blanc, 3e édit., 3 forts vol. in-16, 15 f. 50, Lyon, Vitte. — Prendre ensuite le *Traité élémentaire de Philosophie* publié par des Professeurs de Louvain, 2 vol. in-8, 32 f. (vous l'aurez à la Librairie des Jeunes, 3, rue de Luynes, Paris 7e).

Ad II. *La vie chrétienne,* du P. Suau, 6 f. 25, Paris, de Gigord ; — Girodon, *Deux années de méditations à l'usage de la jeunesse,* 1 vol. in-12, Paris, Gabalda.

Q. — Quel ouvrage l'*Ami* conseillerait-il pour cette conférence d'histoire : « L'Islamisme : ses origines, ses doctrines, sa propagation, ses effets moraux et sociaux, sa décadence » ?

R. — Voyez l'article *Mahomet* du *Dict. apolog. de la Foi cath.* de d'Alès (Beauchesne), fasc. XIII, col. 74-87 ; — l'art. *Arabie* du *Dict. d'Histoire et de Géogr. ecclés.* (Letouzey) ; — Carra de Vaux, *La doctrine de l'Islam,* in-8, 30 f., Beauchesne ; — l'*Ami* 1923, p. 365 ; — Marion, *Histoire de l'Eglise,* 8e édit., t. II, p. 629-643.

Q. — Je voudrais lire de temps en temps aux jeunes gens du Cercle d'études quelques belles poésies d'inspiration catholique ; où les trouver ?

R. — Voyez Robert Vallery-Radot, *Anthologie de la poésie catholique de Villon jusqu'à nos jours,* 1 vol. in-16, 6 f., Crès et Cie, 21, rue Hautefeuille, Paris 6e.

Q. — Parmi les très nombreux livres sur la Passion de Notre-Seigneur, lequel recommanderiez-vous en guise de lectures méditées ?

R. — Vous ne regretterez pas d'essayer *La Passion de notre divin Sauveur,* par le chan. Carpentier, in-12 de XXIV-334 p., franco 4 f. 50, chez l'auteur, Villa Ste-Berthe, à Noirmoutiers (Vendée), et Bar-le-Duc, Imprimerie St-Paul.

Q. — Est-ce qu'il n'existe pas une traduction française du Bréviaire Romain ?

R. — La plus récente est celle que viennent de publier les Carmélites : entièrement conforme à l'édition Vaticane de 1923, Psautier annoté de

nombreux textes patristiques, trad. des 9es Leçons abrégées ; 2 vol. in-12, 50 f., port en sus. Ecrire au Carmel français, 42, chaussée de Thourout, à St-Michel-lez-Bruges (Belgique).

Q. — J'ai besoin pour mes chantres d'un Graduel et d'un Antiphonaire notés d'après l'édition Vaticane, grand in-folio, papier résistant et reliure solide. Où les trouver ?

R. — **Nous ne connaissons pas d'édition dans ce format, jadis si répandu sur les lutrins.**

Page 162, carreaux et mosaïques pour pavage d'églises : on recommande tout spécialement la maison Mulliez frères et Cie, à Ascq-les-Lille (Nord). Les prix vont de 18 à 30 f. le mètre carré sur wagon départ.

— Maison de retraite pour prêtres âgés ou personnes pieuses : Œuvre de la Providence de la Croix, 3, rue Racine, à Tours (Indre-et-Loire). Ecrire à la Directrice.

— Page 90 : S. Sylvain (l'un des quatre saints de Levroux, avec S. Silvestre, S. Corusculus et sainte Rodène), qui d'après une tradition serait le Zachée de l'Evangile, est l'objet d'un pèlerinage très ancien (surtout le 5e dim. après Pâques, le 15 août et le dimanche qui suit le 22 sept.). Il est invoqué surtout contre les convulsions des petits enfants. Ecrire à M. le Curé-Doyen de Levroux (Indre).

Catéchisme de la Vie religieuse, par Mgr Lelong. — In-18 de 220 p., 2 f. — Paris, Téqui.

Nouvelle édition d'un des derniers ouvrages (le dernier, je crois) tombés de la plume de Mgr Lelong, le dernier évêque concordataire de Nevers. Elle a été dûment revue et corrigée d'après le Code canonique. Le nom de l'auteur, — l'auteur de *La Sainte Religieuse,* du *Saint Prêtre,* du *Bon Pasteur,* — suffira à dire à ceux de nos confrères qui ne les connaîtraient pas l'excellence de ces pages réparties sur 22 leçons : noviciat, vie religieuse en général et vocation, la perfection et le devoir d'y tendre, la Règle, les vœux, les vertus et la vie religieuse, l'oraison, l'examen de conscience, etc. — « Un modèle du genre, » disait, « après lecture attentive, » le successeur de Mgr Lelong à Nevers, Mgr Gauthey : « On y retrouve toutes les qualités de doctrine, de méthode, de précision, de clarté dont le savant et pieux Prélat a marqué, comme d'une empreinte très personnelle, ses autres ouvrages écrits soit pour les prêtres, soit pour les religieuses. »

Le Ciel, par A. Viger. — Gr. in-8 de 64 p. sur 2 col., enrichies toutes d'illustrations sur papier couché, 2 f. 50. — Paris, Hachette.

Nouveau volume de l'*Encyclopédie par l'image* (cf. *Ami,* couv., p. 154). Exposé palpitant, magnifiquement lumineux et chaud, de ces questions d'astronomie qui, entre toutes les questions scientifiques, sont assurément de celles dont l'intérêt est le plus universel. Le ciel, c'est le grand livre où tous les peuples ont lu l'existence de Dieu. De ce livre les ignorants ne balbutient que quelques lettres ; et les savants ont conscience de n'en connaître peut-être que la préface. Songez que le nombre des nébuleuses spirales découvertes jusqu'à ce jour (la spirale est la forme du plus grand nombre des nébuleuses connues) dépasse *900.000 :* or, chacune de ces nébuleuses est une voie lactée contenant sans doute, comme celle dont notre soleil fait partie, *des milliards de soleils* dont chacun est sans doute entouré d'un cortège de planètes. A quelle distance sont de nous ces nébuleuses ? Certaines d'entre elles sont à plus de *200.000 années-lumière,* c.-à-d. plus de 200.000 fois la distance que parcourt pendant un an un rayon lumineux qui chemine à la vitesse fantastique de 300.000 kilomètres à la seconde : une année-lumière représente donc, en chiffres ronds, *9.460 milliards de kilomètres :* multipliez par 200.000, pour mesurer la distance de certaines nébuleuses ! Notre Voie lactée a un diamètre probablement de 300.000 années-lumière, c.-à-d. qu'un rayon de lumière met 300.000 ans à la traverser suivant un de ses diamètres !

M. Viger conclut :

« Le nombre, le rythme règlent les mouvements de tous ces mondes d'une manière infaillible, et, dans cette horloge au mécanisme prodigieux, toutes les pièces fonctionnent sans que leur mouvement soit gêné par celui de leurs voisines.

« Au milieu de ces mondes, que l'Homme semble donc petit ! moins qu'un grain de sable dans le désert, moins qu'une goutte d'eau dans l'Océan. Et cependant, il peut justement s'enorgueillir à la pensée que son cerveau a pu s'élever jusqu'à la compréhension des lois de cet ensemble majestueux, jusqu'à la mesure des distances célestes, jusqu'à la détermination des vitesses prodigieuses des astres.

« Mais, après les limites que ses yeux, aidés par les plus puissants instruments, peuvent atteindre ; après les plus lointains horizons où l'essor de sa pensée peut le transporter, qu'y a-t-il encore ? Quels Univers mystérieux peuplent encore l'Espace sans fin qui succède toujours à l'Espace, comme le Temps succède toujours au Temps ?...

« En présence de cet abîme de grandeur, on ne peut que répéter avec le poète :

« *Par delà l'Infini, l'Infini recommence !* »

ANNONCES

CURE de la CONSTIPATION par le SCOROGÈNE

Rétablit toujours les fonctions intestinales, sûrement, sans inconvénients, sans accoutumance, sans action purgative.
COMAR et Cie, PARIS. — R. C. Seine : 78.026.

BULLETINS PAROISSIAUX
A FOND COMMUN, TIRAGE MENSUEL : 80.000 EX.
ALMANACHS PAROISSIAUX
A FOND COMMUN, DERNIER TIRAGE : 100.000 EXEMPL.
LE SPÉCIMEN DE 1925 EST PARU

Œuvre fondée en 1899 par M. l'abbé Brellaz. — Directeur, Abbé Jh Godet, Chan. hon., Dr en théologie, aumônier de la Visitation, à Poitiers. — Imprimerie de la Bonne Presse de l'Ouest, à St-MAIXENT (D.-Sèvres).
Renseignements contre 0 fr. 25.

R. C. Roubaix 12.770

ASTHME
Bronchite Chronique
EMPHYSÈME et toutes les OPPRESSIONS
Guérison par POUDRE et CIGARETTES ESCOUFLAIRE
CH. ESCOUFLAIRE, Agent Général à BAISIEUX (Nord) envoie GRATIS et FRANCO une BOITE d'ESSAI avec NOMBREUX CERTIFICATS de GUÉRISONS.

LISEZ CECI Mme L. MARQUIS, directrice de l'**Intermédiaire catholique de Besançon et de Genève**, fondé en 1884, 2, rue Péclet, à **Besançon**, se recommande tout spécialement aux lecteurs de l'*Ami du Clergé* pour leurs achats en **Montres, Pendules, Bijouterie** et **Orfèvrerie**. Ils peuvent s'y adresser en toute confiance. Demander catalogues franco. Articles spéciaux pour 1res Communions : Chapelets, Médailles, etc. — Prix avantageux. R. C. Besançon 1.552

VITRAUX D'ART RELIGIEUX
CH. LORIN, Peintre-Verrier.
ATELIERS : **46**, rue de la Tannerie, à **CHARTRES**, et **199**, r. de Vaugirard, à **PARIS**. — Références de 1er ordre. Lauréat de la Sté Centrale des Architectes (Congrès 1921).

VINS DE MESSE
CAVES DES PRÉMONTRÉS
S'adresser à M. YVRARD R. C. Cette n° 365
Abbaye St-Michel-de-Frigolet, par Tarascon (Bouches-du-Rhône).

41e ANNÉE (5e SÉRIE) | No 38 | 18 SEPTEMBRE 1924

L'AMI DU CLERGÉ

Paraît à Langres, tous les Jeudis

Mgr F. PERRIOT
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
FONDATEUR

A. ROZIER
Docteur en théologie, Chanoine honoraire de Langres
DIRECTEUR

L'Eglise Missionnaire

(Quatrième article)

Une Eglise de Mission devenant Eglise hiérarchique, ou l'expansion du Catholicisme aux Etats-Unis de 1775 à 1815

I

John Carroll, premier évêque des Etats-Unis, centre du mouvement catholique pendant toute cette période. — Origines, études, entrée dans la Compagnie de Jésus. — Suppression de celle-ci en 1773. — Retour au Maryland. — La Guerre d'Indépendance (1775-1784). — Rôle de la question religieuse et attitude des catholiques américains pendant la Guerre. — Le Congrès des Etats-Unis : la liberté religieuse universelle érigée en principe fondamental de la Constitution.

On connaît peu en France l'histoire du catholicisme aux Etats-Unis. Elle ne manque cependant pas d'intérêt. Il n'y a pas plus d'un siècle et demi, l'immense territoire qui devait former plus tard les Etats-Unis n'était encore qu'un pays de missions, relevant de la Propagande, et comptait 26 missionnaires jésuites, 22.000 catholiques environ, disséminés sur la côte Est de l'Atlantique ; aucun évêque, aucun séminaire, aucune école catholique. Aujourd'hui, sur une population totale de 120 millions, en chiffre rond, les Etats-Unis comptent 28 millions de catholiques, 101 diocèses, 4 cardinaux, 15 archevêques, 93 évêques, 18 abbés mitrés, 212 universités, collèges et séminaires, plusieurs milliers d'écoles catholiques avec 2 millions d'élèves, 795 abbayes et couvents, etc., enfin présentent tous les signes d'une vie catholique intense.

Un pareil développement est un fait unique au XIXe siècle : plaisanterie à part, cela ne s'est vu qu'en Amérique. Il s'explique, en partie seulement, par l'immigration : parmi les 70 ou 80 millions de colons, anglais, allemands, irlandais, français, etc., que les Etats-Unis reçurent au cours du siècle, il y avait bien quelques millions de catholiques. Mais à cette contribution extérieure, correspondit à l'intérieur un effort très actif d'organisation religieuse et d'expansion catholique : il fallait, en effet, recueillir ce flot d'immigrants catholiques, et l'empêcher de se dissoudre dans l'indifférence ou dans le protestantisme ; puis, fusionner harmonieusement ces nouveaux-venus avec les catholiques indigènes, avec les autres colons arrivés plus tôt et déjà en voie d'américanisation, enfin avec les convertis venus du protestantisme ou de l'irréligion. Dans cet immense creuset où bouillonnaient tant d'éléments disparates, la fusion religieuse fut aussi difficile et aussi importante pour le catholicisme que la fusion des races le fut pour le nouvel Etat.

Le Dr Peter Guilday a récemment étudié ce mouvement d'expansion du catholicisme aux Etats-Unis pendant le dernier quart du XVIIIe siècle et les quinze premières années du XIXe, en le rattachant à l'histoire de la vie et de l'époque de John Carroll, premier évêque américain et archevêque de Baltimore (1735-1815) [1].

Carroll est en effet le centre autour duquel gravite tout ce développement religieux ; sa vie fut intimement liée à l'établissement de la hiérarchie américaine. Son influence fut profonde et durable : aujourd'hui encore, le catholicisme vit là-bas de l'impulsion et porte la marque, très personnelle, que Carroll lui donna. C'est lui qui a conçu la politique religieuse que ses successeurs ont suivie depuis lors. Dans tous les domaines de l'activité religieuse des Etats-Unis modernes, administration ecclésiastique, organisation de la vie paroissiale, régime des écoles et des séminaires, relations entre les catholiques et leurs concitoyens, entre les autorités religieuses et les autorités civiles, etc., l'on

[1] **The Life and Times of John Carroll,** *Archbishop of Baltimore (1735-1815).* Un vol. in-8 de 864 p., 5 dollars. — The Encyclopedia Press, New-York, 1922.

L'auteur, Peter Guilday, était tout à fait qualifié pour mener à bien ce travail. Docteur ès sciences morales et historiques de Louvain, il professe le Cours d'Histoire de l'Eglise à l'Université Catholique aux Etats-Unis ; il est à la tête des études historiques religieuses au Nouveau Monde, où il a fondé l'*American Historical Association ;* il est également le fondateur et l'éditeur de la *Catholic Historical Review.* Son ouvrage précédent, *Les catholiques anglais réfugiés sur le continent,* est cité comme un modèle du genre.

Sous sa plume, l'histoire est bien une reconstitution exacte du passé, mais elle est aussi une mine d'enseignements : *Historia magistra vitæ.* « Connais-toi, ô Amérique, et connais ton passé et surtout apprends-y à rester toi-même ! » voilà la leçon qu'il dégage hardiment de l'histoire américaine. Cette préoccupation didactique, discrète d'ailleurs, ne nuit en rien à l'impartialité, ni à l'art de l'exposition. Familier avec les méthodes les plus modernes et les plus exigeantes de la critique historique, l'auteur pousse à un rare degré de perfection la richesse de l'information et la discussion des documents : la modération, la largeur de vue, le bon sens de ses jugements méritent un éloge au moins égal.

De son étude, les questions suivantes sortent complètement renouvelées : le rôle joué par la question religieuse dans la Guerre d'Indépendance ; l'intervention de certaines personnalités françaises et surtout irlandaises dans les affaires religieuses américaines et la nomination des évêques ; l'opposition que rencontra l'établissement de la hiérarchie américaine et les causes de cette résistance ; l'attitude de Carroll au sujet de la restauration de l'Ordre des Jésuites ; ses rapports avec la Propagande et comment il réussit à lui persuader d'abandonner certaines formules du Rituel et du Pontifical dont les protestants pouvaient se formaliser ; etc.

Il existait déjà une *Vie de John Carroll* par le Jésuite irlandais Shea (1888) ; mais elle datait de près de 40 ans ; une foule de documents découverts et publiés depuis son apparition exigeaient que le sujet fût repris et que l'on apportât une solution définitive aux questions où Shea offrait souvent des intuitions de génie, mais sans preuves, et que l'on révisât celles où il s'était trompé. Maintenant, c'est fait.

retrouve les grandes lignes qu'il traça au développement catholique à l'aube duquel il présidait. Quand il débuta, tout était à créer dans ce monde nouveau qui surgissait, en s'affranchissant de la tutelle anglaise. Très américain par tempérament personnel et par goût réfléchi, il fut méfiant, ombrageux même vis-à-vis de toute immixtion étrangère dans les affaires des catholiques américains, et bien résolu d'ailleurs à ne s'occuper en rien de celles des catholiques étrangers ; au gouvernement de son Eglise, il appliqua la formule que Monroe devait bientôt proclamer : « L'Amérique aux Américains ! » La pensée dominante de son épiscopat fut d'apprendre aux siens à concilier dans leur conduite les exigences de leur catholicisme avec la fidélité aux institutions de leur pays et à l'esprit de la vie américaine, et de faire accepter à Rome les concessions nécessaires : ceci n'alla pas toujours tout seul, comme on verra. En outre, il avait voyagé sur le continent, en France, en Angleterre, en Allemagne, en Italie, où régnait une philosophie dangereuse, où la situation politique était précaire ; il avait vu la suppression des Jésuites, et, après la « Révolution » américaine, il vit la Révolution française ; ces expériences l'avaient mûri, et quand il fut appelé à organiser un nouvel ordre de choses, au lieu de reprendre les méthodes de l'ancien monde, et de courir le risque d'en renouveler les abus, il préféra créer du nouveau, le faire jaillir en bloc des conditions locales, et l'y adapter exactement. A cette méthode, le catholicisme américain doit son originalité, son cachet d'autonomie, dirait-on volontiers, réserve faite de la soumission nécessaire au Souverain Pontife, qui jamais ne fut mise en discussion.

John Carroll naquit le 8 janvier 1735, à Upper Marlboro, au Maryland (Amérique), d'une vieille famille catholique, irlandaise d'origine, qui avait émigré au début du XVIIIe siècle ; il était le quatrième enfant, la famille en compta sept. A cette date, toute la côte Est de l'Amérique, du Canada à la Floride, était occupée par treize colonies anglaises, qui allaient bientôt former le noyau primitif des Etats-Unis, et un peu plus tard les treize Etats côtiers actuels. Les écoles catholiques y étaient interdites comme en Angleterre ; les catholiques y étaient pareillement privés de leurs droits civils ; toutefois la persécution y était en général moins aiguë qu'en Angleterre, surtout quand les pouvoirs locaux y mettaient peu d'empressement, comme c'était le cas au Maryland. Les catholiques anglais avaient fondé des écoles — une quarantaine — sur le continent, où ils envoyaient leurs enfants en cachette, car il leur était même interdit d'éluder ainsi la loi, sous peine de sérieuses confiscations. Les catholiques des colonies y envoyèrent aussi les leurs. Ainsi John Carroll vint demander l'éducation à l'une de ces écoles, celle de St-Omer, qui existait depuis 1592. A 18 ans, ses études terminées, il entra au noviciat des Jésuites de la Province anglaise, à Watton, en Belgique : séminaires et noviciats avaient dû également émigrer. Il fit deux ans de noviciat à Watton, trois ans de scolasticat à Liège, revint enseigner les classiques à St-Omer, acheva ensuite sa théologie, et fut ordonné prêtre en 1769, à 34 ans.

A cette date, la Société parcourait les étapes de son douloureux calvaire. Le Parlement de Paris l'a supprimée en 1762 ; Louis XV a confisqué St-Omer et banni les Jésuites de France, en 1764 ; le pape Clément XIV, malade, résiste mollement devant les insistances et les menaces des Bourbons de France, d'Espagne, de Naples et de Parme ; finalement il cédera et supprimera la Compagnie en 1773, — « le plus injuste des actes pontificaux dans toute l'histoire de la papauté, » dit Guilday. — Chassé de St-Omer, Carroll émigre à Bruges, puis fait un tour d'Europe en qualité de précepteur du jeune lord Stourton, qui voyage avec lui, passe quelque temps à Rome, où les intrigues de certains dignitaires et cardinaux contre la Compagnie le malédifient profondément ; bref, il rentre au Maryland en 1774 ; il s'installe à Rock Creek, avec sa mère, se munit de pouvoirs, et évangélise le district. Mais à peine avait-il commencé ce ministère que la révolte éclata contre l'Angleterre.

Il plane encore une certaine obscurité sur la cause précise qui déclancha cette « Révolution » [1]. P. Guilday adopte sur ce point la thèse du cardinal Gasquet et l'enrichit de nouvelles preuves. La voici.

Les tiraillements politiques entre la mère-patrie et ses colonies d'Amérique ne furent qu'une cause lointaine de la brouille, et qui, seule, n'aurait pas amené la séparation.

L'Angleterre, qui auparavant négligeait fort ses établissements d'Amérique, s'était éprise soudain, en 1764, d'une vive sollicitude envers eux, et, pour mieux la leur prouver, se mit à leur imposer divers impôts et taxes, qui n'étaient pas du goût des colons. En revanche, ceux-ci, en vertu du grand principe politique anglais : « Pas d'impôt sans représentation ! *No taxation without representation,* » réclamaient le droit d'avoir des députés au Parlement de Londres : Pitt, un *tory,* Burke, un *whig* ou libéral, y soutenaient ces revendications. En 1774, les colons, lassés de ne rien obtenir, se fâchèrent, boycottèrent les produits anglais, et, à Boston, noyèrent en mer une cargaison de thé anglais. North, le « Premier » anglais, punit sévèrement cet outrage, ferma le port de Boston, plaça le Massachusetts sous la loi martiale, etc. Jusque-là, l'agitation était restée constitutionnelle, et personne ne songeait à une séparation.

Ce fut un de ces « Décrets Intolérables » de North qui mit le feu aux poudres. Le « *Quebec Act* » contenait une reconnaissance légale du catholicisme au Canada (cette province était une colonie an-

[1] Les historiens laïcs anglais laissent volontiers dans l'ombre le rôle de la question religieuse dans la révolte des colonies. Ainsi le tout récent volume, *George III and the American Revolution,* par F. A. Mumby (1923, Londres, Constable, 21 shellings), un intéressant recueil de lettres et documents de l'époque, fait entendre exclusivement les témoignages qui répètent ou confirment la fameuse thèse de Burke au Parlement : que la révolte des colonies était « une lutte des Anglais d'Outre-Mer pour conquérir leurs droits de citoyens Anglais. »

glaise depuis le Traité de Paris, 1763) et y rendait aux catholiques tous leurs droits civils. Cette mesure de tolérance sauva le Canada pour l'Angleterre, mais elle lui fit perdre les Etats-Unis. La vieille haine anti-papiste des Puritains, parti dominant parmi les colons protestants [1] de ces colonies, se réveilla soudain ; avec une insigne mauvaise foi, ils représentent le Décret de Québec comme *imposant* le catholicisme au Canada, en attendant qu'on étendît la mesure aux colonies voisines ; ils accusent le roi George d'être un catholique déguisé ; ils prêchent la révolte armée, et l'indépendance, pour sauver le protestantisme ; la révolte éclate en 1775, aux cris de : « A bas le Roi ! A bas la Paperie ! *No King ! No Popery !* » — Or les catholiques de ces colonies, ayant à leur tête le Duc de Norfolk, du Maryland, John Carroll et son cousin Charles Carroll, embrassent soudain et unanimement la cause de l'indépendance. — Etrange paradoxe, énigme inexpliquée, déclare P. Guilday. — Cette attitude est-elle au fond si paradoxale ? Ces catholiques étaient, tous ou presque tous, des Irlandais, donc, ennemis de l'Angleterre ; et, en tant qu'Irlandais, de race celtique, aptes à choisir des moyens, à prendre de ces décisions illogiques qui semblent un défi au bon sens, mais qui, entre leurs mains, soit pure chance, soit habileté supérieure, réussissent en dépit de la raison. Avaient-ils compris que ces violences anti-papistes étaient du pur « battage, » alors que l'indépendance qu'elles brandissaient sans conviction comme un épouvantail, était au contraire un résultat désirable ? et que ces fanatiques travaillaient, à leur insu, pour le catholicisme ? — En tout cas, une fois le mouvement lancé, et les premiers coups de fusil tirés, en 1775, la direction échappe en fait aux énergumènes et passe aux mains de vrais patriotes, et de bons généraux, Patrick Henry, Samuel Adams, et surtout Franklin et Washington. Ceux-ci, esprits larges en fait de religion, visent, en premier lieu, à rendre impossibles les querelles religieuses dans le nouvel Etat. Sous leur direction, le Congrès des Etats-Unis, dans la *Déclaration d'Indépendance* de 1776, pose en principe la non-intervention du Gouvernement dans les questions religieuses, jointe à la liberté universelle pour toutes les religions, politique que les Etats-Unis ont suivie depuis lors. Cette décision du Congrès ne fut ni une récompense de l'attitude des catholiques, ni une mesure calculée pour gagner le Canada ou la France à la cause des Etats-Unis, mais « un sous-produit de la politique née de l'esprit d'indépendance » : les Congressistes, proclamant l'indépendance et la liberté politiques, étaient amenés logiquement à reconnaître l'indépendance et la liberté religieuses.

En résumé, une agitation en vue d'obtenir des droits constitutionnels, transformée par le fanatisme puritain en une révolte à tendances séparatistes, aboutissant finalement à l'indépendance nationale et à la neutralité religieuse bienveillante : voilà l'histoire de la séparation des Etats-Unis d'avec l'Angleterre, d'après le cardinal Gasquet et P. Guilday.

[1] L'on sait que les établissements du Massachusetts, du New Hampshire, du Connecticut, du Rhode Island, avaient été fondés en 1620 par les Puritains anglais, les « Pilgrim Fathers, » fuyant la persécution protestante de Jacques Ier, fils de Marie Stuart, ce qui ne l'empêchait pas d'ailleurs de persécuter aussi les catholiques ; ils étaient partis sur le fameux vaisseau le *May Flower,* dont on fit des reliques.

Les catholiques bénirent cette neutralité : elle signifiait pour eux la fin des persécutions et des incapacités civiles que la domination anglaise leur imposait. Le Canada, au contraire, applaudissait au Décret de Québec ; l'évêque John Briand faisait chanter des *Te Deum* aux succès anglais, et suspendait ceux de ses prêtres qui faisaient mine de soutenir la révolte des colonies du Sud. Quand le Congrès envoya au Canada, en 1776, une mission composée de Franklin et des deux Carroll pour y chercher un appui, peut-être une alliance, la mission échoua totalement et dut s'estimer heureuse que le Canada daignât rester neutre : l'évêque ne croyait pas au revirement que Carroll proclamait.

Quand la France embrassa la cause des Etats-Unis, en 1778, elle assura la victoire militaire, et du même coup, affermit celle de la cause catholique, déjà gagnée. L'Angleterre reconnut l'indépendance des Etats-Unis en 1784. La Constitution consacra la liberté religieuse [1], et les divers Etats de l'Union, qui continuaient à se régir par leurs lois propres, en admirent le principe à des dates et avec des modalités variées : en 1844, tous, sauf le Hampshire, l'avaient adopté.

II

Organisation provisoire : la « Corporation » du clergé. — Carrol nommé Préfet Apostolique des Etats-Unis (1784), après la soi-disant « intrigue française. » — Préfecture Apostolique : années critiques, révoltes et schismes. — Carrol nommé Evêque (1789).

La guerre toutefois avait montré combien il était urgent de résoudre la question de la juridiction ecclésiastique aux Etats-Unis. En effet, depuis près de 50 ans, personne ne savait trop, pas plus à Rome qu'en Amérique, de qui ces missions relevaient : était-ce de la Propagande directement, comme missions, ou du Vicaire Apostolique de Londres, comme colonies anglaises ? Tant qu'exista la Compagnie de Jésus, l'inconvénient fut minime : les Supérieurs de l'Ordre étaient là pour donner à leurs missionnaires toutes les directions nécessaires. Peu à peu, la coutume s'était établie parmi eux de s'adresser à Londres pour faire régulariser leurs pouvoirs. La Propagande, découvrant le fait en 1657, avait tranché provisoirement la difficulté en conférant officiellement au Vicaire Apostolique de Londres la juridiction sur ces colonies *ad*

[1] Article VI de la Constitution, 1787 : « Aucun *test* (déclaration ou profession religieuse) ne sera requise comme condition nécessaire pour occuper un office ou une fonction publique aux Etats-Unis. *No religious test shall be required as a qualification to any office or public trust under the United States.* »

Amendement de 1789-91 : « Le Congrès ne passera aucune loi ayant pour but l'établissement d'une religion officielle. *Congress shall make no law respecting an establishment of religion.* »

sexennium, et en renouvelant périodiquement cette attribution tous les six ans. Pour faciliter l'administration et obvier à tout conflit de juridiction, ces Vicaires Apostoliques avaient pris la judicieuse habitude de nommer le Supérieur des Jésuites de la Province Anglaise comme leur Vicaire général chargé de toutes les colonies anglaises confiées aux Pères de la Compagnie. A la suppression de celle-ci, les missionnaires se sécularisèrent sans tapage, et continuèrent leur ministère, avec la seule différence, invisible à leurs ouailles, qu'ils relevaient *uniquement* désormais de la juridiction épiscopale, qui était toujours celle du Vicaire Apostolique de Londres, et de son Vicaire général. En 1774, le premier était l'évêque Challoner, et le second Father Lewis, ex-supérieur des Jésuites de la Province Anglaise.

Grâce à ces arrangements, les colonies d'Amérique ne devaient pas causer beaucoup de tracas aux Vicaires apostoliques de Londres. Néanmoins, ils se souciaient peu de conserver cette autorité sur des contrées aussi éloignées : les soucis domestiques leur suffisaient. Aussi en 1756, puis de nouveau en 1763, voyons-nous Challoner suggérer au Pape d'établir un Vicaire Apostolique sur ces colonies, et qui y résidât. La Propagande était fort disposée à le faire ; mais les catholiques influents d'Amérique, tout en émoi dès qu'ils eurent vent de ces pourparlers, écrivirent en hâte à Challoner de n'en rien faire : ils craignaient que la présence d'un Vicaire Apostolique ne rallumât la persécution ; leurs craintes, à cette date, n'étaient pas sans fondement, car les Puritains s'étaient tapageusement opposés à la nomination même d'un évêque protestant. Sur les instances des catholiques, le *statu quo* avait été maintenu.

Mais la guerre était survenue, supprimant toute communication avec Londres ; pendant une dizaine d'années, les missionnaires n'eurent d'autre chef hiérarchique que F. Lewis, leur ex-supérieur et Vicaire général, d'ailleurs âgé et fortement « handicapé » par la suppression de l'Ordre. Carroll vit le danger de cet état de choses. Ces missionnaires ne pouvaient plus relever d'un évêque d'une nation ennemie, contre laquelle ils avaient eux-mêmes pris parti. Le recours à Rome était beaucoup trop lent. Il leur fallait eux-mêmes prendre l'initiative d'une organisation au moins provisoire. Lewis leur proposait de se grouper en une association pieuse du genre de celle des Sulpiciens : Carroll, sollicité, s'abstint, de crainte sans doute que la Propagande n'y vît une tentative de reconstitution clandestine de l'Ordre supprimé.

Du reste, cette association purement spirituelle ne résolvait pas la question capitale du moment, celle des possessions temporelles des missions. La Compagnie, en effet, avant la suppression, possédait en Amérique des biens au soleil, des « plantations » ou des « fermes » comme les missionnaires les appelaient ; propriétés foncières en général, elles provenaient de legs ou donations faites aux Pères en faveur de leurs missions et pour l'entretien des missionnaires ; sans être très considérables, elles étaient suffisantes pour les besoins actuels. La loi anglaise ne reconnaissant pas la Compagnie, ces biens étaient officiellement déclarés comme propriétés personnelles de divers Pères, qui les transmettaient à leurs successeurs par vente ou testament, sous la surveillance générale de leurs Supérieurs. Sécularisés, ils étaient restés propriétaires de ces biens : il n'y avait, en effet, point d'évêque sur place qui pût les réclamer, et les pouvoirs civils, qui ignoraient la Compagnie, ne songèrent point à inquiéter les occupants. Mais ceux-ci, songeant aux liquidations de 1773 sur le continent, tremblaient que la Propagande, ou quelque évêque étranger, nommé par elle, ne vînt à émettre des prétentions sur ces possessions. Il fallait donc au plus vite, pensaient-ils, les mettre à l'abri de toute intervention étrangère, et aussi en régler la gérance, y prévenir tout gaspillage, toute dilapidation, et assurer l'emploi des revenus aux besoins des missions. Isolés de l'autorité, abandonnés à eux-mêmes, ils sentaient la nécessité d'agir, de donner à leur petite république une constitution, élaborée et votée par tous, et qui réglât toutes ces questions mixtes. Ainsi l'autorité, quand elle surviendrait, se trouverait devant une organisation régulière dont elle aurait à tenir compte.

Aussi à peine la victoire de l'Indépendance est-elle assurée que Carroll rédige un « *Plan d'Organisation.* » Lewis, sous son influence probablement, fait élire par les missionnaires six représentants chargés d'élaborer tous les règlements nécessaires. Ceux-ci se réunissent en « Chapitre » en 1783, discutent le « Plan, » l'approuvent, rédigent leurs « Constitutions, » que tous les missionnaires signent et s'engagent à observer. Puis les six représentants se constituent en Comité d'administration permanent *(Board of Trustees)* des possessions temporelles des missions, sous le titre officiel de « *Corporation* » ou « Société » du clergé catholique : cette « Société » ne jouit pas encore de la personnalité civile, mais elle poursuivra cette reconnaissance légale, et l'obtiendra en 1792, à partir de quoi elle pourra devenir propriétaire officielle des biens des missions. D'autres chapitres des Constitutions avaient trait à la vie et à la discipline ecclésiastiques [1].

Restait la question de la juridiction. Les Trustees crurent la résoudre élégamment en deman-

[1] Ce problème des biens des Jésuites reviendra perpétuellement s'asseoir, comme l'ombre de Banco, à toutes les réunions du Comité du clergé pendant près d'un demi-siècle, dit P. Guilday.

On appelle *Trustees* ou fidéicommissaires, en Angleterre et en Amérique, des administrateurs chargés de représenter des personnes morales, des mineurs ou des absents ; un testateur nomme des Trustees comme exécuteurs testamentaires ; un bon nombre d'institutions, d'associations autonomes, le *British Museum*, par exemple, certaines universités, les écoles catholiques, des paroisses ou des missions, etc., s'administrent au moyen de Trustees. Le « Board of Trustees » d'une paroisse ressemble assez au « Bureau des Marguilliers » de nos anciennes Fabriques concordataires. Nous verrons plus loin les abus que ce système engendra en Amérique.

Ne blâmons pas trop vite l'attitude de Carroll et de ses confrères, qui pourrait nous sembler anti-romaine, au premier abord : la suppression de l'Ordre, suivie de liquidations peu

dant à Rome de confirmer simplement Lewis comme Supérieur des missions des Etats-Unis, en lui accordant certains pouvoirs épiscopaux, celui d'administrer la Confirmation (qui depuis longtemps n'était plus donnée régulièrement), de conférer les pouvoirs à de nouveaux missionnaires, de donner les dispenses ordinaires, de bénir les calices, les pierres d'autel, etc. Rome en jugea autrement : moins de dix mois après cette « Pétition » qui datait de novembre 1783, la nouvelle arriva en août 1784 que la Propagande, ignorant Lewis à cause de son grand âge, nommait Carroll Préfet Apostolique des Etats-Unis, avec tous les pouvoirs demandés, et qu'elle se préparait incessamment à le nommer évêque. C'était plus que les Trustees ne demandaient : tout en émoi, ils lancent un *Mémoire* à Rome, déclarant que la nomination d'un évêque aux Etats-Unis réveillerait les haines assoupies des Protestants ; que les missions ne peuvent nourrir un évêque ; que si Rome tient essentiellement à en nommer un, elle devra lui assurer un traitement, — ce que la Propagande se déclara toujours prête à faire ; — que les pouvoirs mentionnés dans la *Pétition* sont amplement suffisants pour une mission qui n'a encore ni séminaire ni ordinands, etc.

Carroll semble avoir été étranger au *Mémoire,* et ne devait l'approuver qu'en partie. La logique a ses droits, même en Amérique : refuser un évêque américain, c'était rendre la difficulté insoluble, attendu qu'un évêque étranger leur répugnait. Toutefois, la Propagande en resta là et laissa Carroll simple Préfet ; mais après cinq ans du régime, tout le monde, les opposants les premiers, réclamait un évêque.

D'après Plowden, l'ami et le correspondant de Carroll à Rome, qui ramassait volontiers les cancans qui couraient dans les antichambres des Congrégations, ce serait une « intrigue française » qui aurait brusqué la nomination du Préfet. P. Guilday porte un jugement sévère sur cette intrigue ; Shea, le premier historien de Carroll, la décrivait déjà comme « une tentative pour réduire en esclavage les catholiques des Etats-Unis. » Or, la lecture des documents mêmes que ces historiens rapportent, donne une autre impression. Qu'on en juge d'ailleurs, voici les faits.

Le cardinal Antonelli, Préfet de la Propagande, a compris dès le début de la guerre que la juridiction de Londres était désormais impossible sur les Etats-Unis ; désireux d'utiliser dans l'intérêt du catholicisme l'influence du Roi de France sur ses alliés d'Amérique, il fait suggérer à celui-ci, en janvier 1783, au moment où s'engagent les pourparlers de la paix, de faire insérer dans le Traité une clause sanctionnant le libre exercice de la religion catholique, — liberté déjà accordée en principe, par le Congrès de 1776, — et d'assumer ou d'accepter lui-même une sorte de patronage du catholicisme aux Etats-Unis ; à l'abri de ce patronage, disait Antonelli, on pourrait tout organiser à fond : l'on nommerait un évêque américain, à qui la Propagande ferait un traitement, et, à défaut de candidat américain digne de l'épiscopat, un évêque étranger, qu'on demanderait au Congrès d'accepter ; l'on enverrait des missionnaires de France, etc. Le ministre français, de Vergennes, en confère avec Franklin, ministre plénipotentiaire des Etats-Unis à Paris : celui-ci, désireux d'obliger la France, accepte avec empressement ; quelqu'un — l'on ne dit pas trop qui — émet l'idée, d'ailleurs judicieuse, que, s'il faut nommer un étranger, ce devra de préférence être un évêque français, avec un suffragant résidant en Amérique ; le Nonce se propose, naturellement aussi, comme un intermédiaire utile entre Rome, Paris et les Etats-Unis. Rome, lui déclare Franklin, est parfaitement libre de prendre indépendamment du Congrès, toutes les mesures qu'elle jugera utiles en matière religieuse, ces matières, d'après la Constitution, n'étant pas de la compétence du Congrès. Bien mieux, il propose que l'on affecte à l'éducation du clergé américain — encore à venir — quatre monastères bénédictins anglais de France, ainsi que leurs revenus, qui étaient de 60.000

glorieuses, les avait blessés au cœur, et d'autre part, ils craignaient que leur gouvernement civil, dont ils tenaient à conserver la bienveillance naissante, ne prît ombrage d'une intervention de la Propagande.

Le *Plan* se terminait par ces mots : « Ils ont distingué avec raison, — dit-il des Jésuites Anglais dont il propose d'adopter les méthodes de comptabilité, — entre le pouvoir spirituel, qui vient de l'évêque et qui appartient exclusivement à ceux à qui l'évêque le délègue, et les droits naturels des missionnaires sur leurs biens temporels : sur ceux-ci, l'évêque, ou le Pape lui-même n'ont aucun droit et ne peuvent en déléguer l'administration à personne. » (P. 167). Carroll est plus net encore dans une lettre de 1783 à Plowden, son correspondant romain, jésuite lui aussi : « Ce que vous me dites des intentions de la Propagande, lui dit-il, m'indiffère, sauf qu'il m'apprend que des membres d'une Congrégation instituée pour servir la religion, peuvent s'intéresser plutôt à la poursuite du pouvoir et des richesses. Qu'ils soient bien assurés qu'ils n'obtiendront pas un liard de ce que nous possédons ici ; et si l'un des nôtres avait la faiblesse de leur livrer l'un de nos domaines ou qu'il essayât de le soumettre à leur autorité, notre gouvernement civil se verrait obligé de l'arracher de leurs mains. Une juridiction temporelle étrangère ne sera jamais tolérée en ce pays ; et même la suprématie spirituelle du Pape est la seule raison pourquoi certains Etats n'ont pas encore accordé aux catholiques la pleine jouissance de leurs droits civils. Qu'ils envoient leurs agents, s'ils veulent : ceux-ci s'en retourneront les mains vides, c'est certain. » (P. 167).

P. Guilday rapproche cette attitude de celle des Gallicans de France et l'explique ainsi : « *L'Amérique aux Américains !* c'était déjà la devise du jour ; et, à leur façon, un peu grandiloquente, les chefs, les vainqueurs de la guerre de l'Indépendance américaine étaient bien décidés à ne rien céder, et à mettre leur pays à l'abri de toute immixtion, de toute suzeraineté étrangère. Distinguer entre Rome et Londres, c'était plus que l'on ne pouvait demander à des gens encore tout fiers de leur victoire. J. Carroll comprit cet état d'esprit, dont la tendance fondamentale avait sa sympathie. Il avait été, de fait, en contact intime avec un esprit du même genre pendant les 27 ans qu'il avait passés en France et en Belgique ; sans doute, les doctrines extrêmes du parti clérical d'Europe (le Gallicanisme) qui voyait d'un mauvais œil la centralisation de l'autorité du St-Siège, ne se trouvent jamais sous la plume de Carroll ; mais c'est le même esprit, nous l'admettons, qui inspira plus d'une de ses actions... » (P. 166).

Il s'efforcera donc d'obtenir que Rome limite son intervention aux questions spirituelles, pour qu'ainsi la juridiction du Pape sur les catholiques américains apparaisse au Gouvernement et aux Protestants comme une chose purement spirituelle, académique, inoffensive. Il en avertissait Rome loyalement dans une lettre explicative jointe à la « Pétition » de 1783 : « C'est là, — disait-il en parlant de la tolérance religieuse sanctionnée par la Constitution, et de la restitution des droits civils des catholiques, — c'est là un bienfait et un avantage qu'il est de notre devoir de sauvegarder et de développer ; nous devons agir avec une extrême prudence, nous comporter en toutes circonstances comme des sujets pleins de zèle et d'attachement envers notre Gouvernement, éviter d'éveiller aucun soupçon au sujet de notre dépendance vis-à-vis d'une juridiction étrangère, et limiter celle-ci à l'essentiel, je veux dire à la reconnaissance de la suprématie spirituelle du Pape sur le monde entier. » (P. 172). L'Américanisme de Carroll était toutefois moins dangereux que le Gallicanisme.

livres : toutefois, ni Rome, ni Paris, ni même les catholiques américains n'acceptèrent cette dévolution peu délicate ; Talleyrand, alors évêque d'Autun, proposait, au contraire, de créer un séminaire américain dans une des villes du littoral français et s'engageait à trouver les fonds ; la Propagande songeait aussi au Séminaire des Missions Etrangères ou à celui du St-Esprit à Paris. Franklin devançait les désirs de la Propagande : aussi Shea lui reproche-t-il « d'avoir trempé dans une conspiration qui visait à soumettre ses concitoyens catholiques à un Supérieur, non point choisi parmi eux, mais élu par la Cour de France (?) et résidant à Rome. » La faute de Franklin était, au fond, d'avoir agi sans prendre l'avis des intéressés. Il eut le mérite de ne pas s'entêter. En mai 1784, il abandonne l'idée d'un évêque français, désigne Carroll au nonce, et moins d'un mois après, la Propagande a nommé celui-ci Préfet Apostolique. D'où vient ce revirement ? De ce que Plowden a écrit et fait écrire à Franklin par deux missionnaires américains de passage sur le continent, pour lui représenter le manque d'égards qu'il commettait, et lui suggérer que Carroll, son ami personnel, mis en lumière aux Etats-Unis par son rôle pendant la guerre, et à Rome par une controverse qu'il venait de soutenir brillamment en 1783, contre Wharton, un prêtre apostat d'Amérique, était digne de l'épiscopat.

En somme, dans cette intrigue, il n'y a vraiment pas de quoi fouetter un chat : ce fut un simple projet, presque aussitôt abandonné que conçu. Antonelli et Franklin agirent avec les meilleures intentions ; les diplomates français prêtèrent à ce projet, dont ils n'étaient pas les auteurs, un concours désintéressé et libéral. Mais les jeunes américains, dans leur anxiété d'assurer l'*Amérique aux Américains*, prenaient ombrage des services mêmes que leurs meilleurs amis voulaient leur rendre. De là tous ces malentendus : Carroll voyait dans ces démarches d'Antonelli une preuve de la défiance persistante de Rome vis-à-vis des ex-Jésuites, ou de ses visées sur les « Plantations ; » Plowden suggérait que la Propagande avait brusqué la nomination du Préfet dans la crainte que les catholiques des Etats-Unis ne se donnassent eux-mêmes un évêque, sans attendre le mandat de la Propagande ; ou bien encore qu'elle avait voulu torpiller l'intrigue française, — hypothèse particulièrement invraisemblable, puisque le projet issu du Préfet même de cette Congrégation, n'était plus à torpiller en juin 1784, date où Carroll fut nommé Préfet Apostolique ; les fauteurs du projet l'avaient abandonné, ou à peu près, depuis un mois [1].

Carroll fut peiné de devoir son élection, il le croyait du moins, à de regrettables intrigues. En outre, il était nommé par-dessus la tête de Lewis, le candidat désigné par les missionnaires. Enfin, et surtout, cette situation de Préfet Apostolique *ad nutum*, relevant de la Propagande, proclamait trop visiblement, à son avis, sa dépendance et celle des catholiques d'Amérique vis-à-vis d'un pouvoir étranger. Il songea un instant à refuser les fonctions qu'on lui offrait ; il accepta finalement, sur les instances de deux de ses amis, les PP. Molyneux et Farmer, et pour éviter que, s'il refusait, la Propagande ne nommât un évêque étranger comme Vicaire Apostolique, ce qui à ses yeux eût été désastreux. Dans sa lettre d'acceptation du 27 février 1785, à Antonelli, il rappelle au Cardinal combien les Etats-Unis « sont opposés à toute juridiction étrangère ; » que, tout en maintenant « la juridiction spirituelle du St-Siège, » il faut proclamer qu'elle ne constitue rien « d'hostile à l'indépendance nationale, » enlever tout prétexte aux Protestants d'accuser les catholiques de « dépendre d'une autorité étrangère sur des points non essentiels à la religion. » Il cite l'article 6 de la Constitution : « Aucun fonctionnaire aux Etats-Unis ne pourra recevoir de cadeau, d'office, de titre, de la part d'un roi, prince ou gouvernement étranger » : il s'agit là, croit-il, d'offices civils, mais les gens mal intentionnés pourraient appliquer cette défense aux offices ecclésiastiques. Actuellement, ajoute-t-il, la présence d'un évêque catholique ne semble plus devoir soulever d'objection, car les Anglicans, détachés de Londres, viennent récemment de décider qu'ils allaient s'en donner un, sans qu'aucune protestation se soit élevée ; toutefois elle n'est pas immédiatement nécessaire, puisque le Préfet a le pouvoir d'administrer la Confirmation, et que les Etats-Unis n'ont point encore de séminaire ni par conséquent de prêtres à ordonner ; de plus, conclut-il, Rome agirait fort judicieusement, lorsqu'elle jugera cette nomination opportune, en confiant au clergé américain le soin de désigner le candidat à l'épiscopat [1].

[1] Nos amis d'outre-Atlantique et d'outre-Manche ont, il ne faut pas l'oublier, sous couleur de franchise, le blâme et la critique faciles. Shea s'en prenait à Franklin. P. Guilday se retourne contre Antonelli, qui, pourtant, avait le premier proposé un évêque américain. « Il (Antonelli) avait à sa disposition les moyens de connaître à fond l'état de l'Eglise américaine, mais il en faisait rarement usage. L'intérêt que l'on manifestait dans l'organisation de l'Eglise aux Etats-Unis, à cette époque primitive, était surtout politique et financier ; de cette date (1783) jusqu'au premier Concile Provincial de Baltimore en 1829, le lecteur impartial ne saurait accuser les autorités romaines de posséder des connaissances précises sur les affaires catholiques de Amérique en général, et les conditions géographiques ou autres de cette contrée en particulier. Le clergé américain sera donc à la merci des intrigants et des chefs mal informés de la Congrégation, chefs qu'il devait considérer comme ses supérieurs, jusqu'au jour où un archevêque de Baltimore (Neale) rompant les entraves que le clergé américain devait trouver lourdes, en appellera directement au Pape dans une lettre pleine d'indignation, en présence de la triste situation où l'ignorance de la Curie Romaine avait placé le clergé. » *(Op. cit.*, p. 193). (Allusion à la lettre de Neale à Pie VII, en mars 1817). Si c'est la vérité, on ne peut dire qu'elle est mâchée !

[1] Dans une lettre à Thorpe, un autre de ses correspondants, antérieure à son acceptation, Carroll dit : « Vous savez fort bien que dans notre gouvernement libre et soupçonneux, où les catholiques sont admis dans tous les Conseils publics sur le même pied que les adeptes de toute autre religion, l'on n'admettra jamais que leur Supérieur ecclésiastique, évêque ou Préfet Apostolique, peu importe, soit nommé par un Etat éranger, et qu'il soit à la discrétion d'un Tribunal ou Congrégation de l'étranger... Pour ces raisons, tous ceux d'entre nous qui réfléchissent en sont convaincus, nous ne devons demander ou accepter d'autre intervention étrangère que celle qui est essentielle à notre religion, et qui est contenue dans une reconnaissance de l'Evêque de Rome comme Chef de l'Eglise universelle par désignation divine, et du Siège de

Ces dernières idées s'inspiraient, on le voit, du *Mémoire* de 1783 : Carroll ne les conserva pas longtemps. Le danger toutefois ne vint pas du dehors : les idées de tolérance gagnaient les divers Etats, l'un après l'autre. Il vint de certaines révoltes intérieures que l'autorité d'un simple prêtre, fût-il Préfet Apostolique, était impuissante à réduire. Les anciens missionnaires jésuites étaient des modèles de discipline et de toutes les vertus ; mais les « nouveaux-venus » (les *New Comers)* qu'amenait le flot de l'immigration, et qu'il fallait bien accepter, faute de mieux, n'avaient pas toujours la science, ni le tact, ni surtout l'esprit d'obéissance nécessaires. Ainsi l'un deux, Whelan, capucin irlandais, s'installe à New-York, y crée une mission, sans mandat, sans pouvoirs, de bonne foi, paraît-il, sans soupçonner que ses absolutions sont invalides. Carroll régularise sa situation, et lui adjoint un autre capucin irlandais, Nugent : les deux confrères se brouillent, et voilà la mission divisée en deux fractions ennemies. Les Trustees prennent parti pour Nugent, et chassent Whelan ; Carroll leur remontre que le choix ou le renvoi des curés dépend de l'autorité, et non des laïcs ; il retire les pouvoirs à Nugent, qui lui résiste en pleine église, et l'on allait droit à un schisme, si Nugent ne s'était fort à propos brouillé avec ses Trustees, et fait chasser par eux. Un autre, de la Poterie, un Français, mais « un triste coquin », endette sa mission, se fait suspendre, dénonce à Rome le Préfet comme reconstituant la Compagnie aux Etats-Unis, et publie un pamphlet contenant les pires calomnies contre lui. Ronselet, un autre Français, prêtre scandaleux, doit être également suspendu, mais il fera toutefois une belle mort à la Guadeloupe, pendant la persécution de 1791. Smyth, un irlandais, rentré en Irlande, y publie un libelle où il accuse Carroll de favoriser les ex-Jésuites, et de traiter les prêtres séculiers en intrus : le but visé par Smyth était de retenir les prêtres irlandais que le Préfet invitait aux Etats-Unis. Ces calomnies inquiétèrent même un instant Antonelli : mais il prit des informations et reconnut vite qu'elles n'avaient aucun fondement. Nombreux furent les schismes de ce genre ; d'aucuns furent pires et durèrent longtemps.

Bref, les cinq années de Préfecture de Carroll furent une « période critique. » Ces mêmes années furent pareillement dangereuses pour l'Etat : la Fédération et le catholicisme aux Etats-Unis coururent le même risque, celui de s'émietter en une série de petits Etats indépendants, en l'absence d'une autorité centrale forte pour ajuster leurs intérêts réciproques et leurs relations avec l'extérieur. L'Etat comme l'Eglise comprirent le danger, et virent le remède : la Constitution, élaborée de 1784 à 1789, investit le Président Washington, premier Président élu en 1789, de pouvoirs plus que royaux ; et le clergé demanda un évêque. Depuis 1784, Rome était toute disposée à en nommer un, mais la *Pétition* l'avait arrêtée ; si Antonelli hésita un instant, dans la crainte d'une restauration jésuitique, — ce qui n'est pas prouvé, — il comprit vite la nécessité de la mesure. Carroll s'était senti continuellement « handicapé » dans son administration parce qu'il manquait d'une autorité adéquate à ses fonctions, il désirait d'ailleurs échapper à la Propagande pour relever directement du St-Siège. Le clergé, les auteurs du *Mémoire,* et d'autres, qui aspiraient en leur cœur à la reconstitution de la Compagnie, et avaient craint un instant que la présence d'un évêque ne fût un danger pour leurs « Plantations » et n'entravât cette résurrection, comprirent qu'elle y serait plutôt favorable, et que, de plus, une autorité énergique était indispensable pour « contrôler efficacement les prêtres d'esprit indocile qui regimbaient sous la discipline ecclésiastique ; » ils se rendaient compte aussi que les « nouveaux-venus, » de jour en jour plus nombreux, domineraient un jour la situation, et, en l'absence d'un évêque américain, seraient capables d'inféoder cette Eglise à un évêque étranger. Dès 1784, Franklin avait déclaré au Nonce que le Congrès Américain serait enchanté de voir Carroll nommé évêque immédiatement ; Marbois, le ministre français aux Etats-Unis, conseillait également cette élection [1]. Bref, tous les obstacles étaient levés. Le « Chapitre, » ou Synode du clergé, réuni en 1786, décida de demander à Rome, pour les Etats-Unis, un évêque, et pour le clergé la faveur de le désigner ; un autre *Mémoire,* contenant cette supplique, fut élaboré en mars 1788 et partit pour Rome en juin ; Antonelli en eut vent, et sans attendre l'arrivée du *Mémoire,* manda au clergé en juin d'élire immédiatement son candidat, et de fixer le siège épiscopal. En mars 1789, le clergé choisit Baltimore comme résidence du futur évêque, et élut Carroll à l'unanimité moins une voix, — sans doute la sienne ; — en septembre, le Pape confirma ce choix et, en novembre 1789, Carroll fut proclamé premier évêque des Etats-Unis. Ainsi finirent tous les malentendus, du moins sur cette question.

S. Pierre comme centre de l'unité ecclésiastique. Je sais bien, ajoute-t-il, que ces idées plairont peu à Rome, et que peut-être elles seront regardées par certains dignitaires de la Propagande comme un reste de l'esprit jésuitique... » (P. 209).

Ces craintes s'expliquent en partie : le *pusillus grex* des catholiques américains, émergeant des « catacombes, » comme ils disaient, et du secret où une persécution séculaire leur conseillait de tenir leur foi, avait encore une mentalité de timides et de vaincus. En 1783 toutefois, elles commençaient à devenir injustifiées.

La distinction que Carroll établit entre le Pape et la Propagande nous paraît aujourd'hui inadmissible : les Protestants, lui faisait remarquer Thorpe, étaient-ils assez au courant des choses romaines pour la faire ? Mais son idée est claire : que Rome n'intervienne pas dans les questions temporelles et mixtes. Ses observations obtinrent ce qu'il désirait : la Propagande mit une très grande discrétion dans son intervention dans les affaires de l'Eglise des Etats-Unis.

[1] Le prédécesseur de Marbois, le Chevalier de la Luzerne, avait déjà touché la question, dès 1784, auprès des membres du Congrès Américain, alors en train d'élaborer la Constitution : ceux-ci lui avaient déclaré qu'ils ne soulevaient aucune objection contre la nomination d'un évêque catholique ; d'aucuns même y étaient favorables, dans la pensée que l'évêque voudrait sans doute, suggéraient-ils, ordonner aussi les clergymen de l'Eglise anglicane, et dispenser ceux-ci d'aller se faire ordonner à Londres, démarche que les Congressistes ne voyaient pas sans déplaisir. Voilà du moins des gens de bonne composition !

III

Episcopat de Carroll : organisation religieuse et administrative du diocèse. — Fondation du Collège de Georgetown. — Les Sulpiciens aux Etats-Unis. — Autres Ordres religieux et communautés. — Reconstitution de la Compagnie : la question des « Plantations. » — Nouveaux malentendus.

L'épiscopat de Carroll s'ouvrait sous d'heureux auspices. Washington, son ami personnel, venait d'être élu président : à l'adresse que les catholiques lui envoyèrent à l'occasion de son élection, il répondit avec une évidente bienveillance, et de ce jour, Carroll ne s'émut plus des criailleries puritaines. Il vint se faire sacrer en Angleterre, et, rentré en Amérique, se mit à l'œuvre immédiatement. Il s'installa à Baltimore, désigna trois de ses prêtres comme ses Vicaires généraux et assigna à chacun d'eux une portion de son diocèse. Tout de suite il déclara à son clergé qu'il ne s'immiscerait en aucune façon, du moins en tant qu'évêque, dans l'administration des propriétés des ex-Jésuites. En novembre 1791, il tint le premier Synode général des Etats-Unis, y fit élaborer des Statuts diocésains complets, dont on admire encore aujourd'hui la sagesse, et qui sont restés la base des Statuts actuels de l'Eglise d'Amérique. Le Synode, avec l'autorisation de Rome, décida d'abandonner le *Missel*, le *Bréviaire* et le *Propre* anglais (les missionnaires irlandais refusaient de faire les offices des saints britanniques), pour adopter le *Missel* et le *Bréviaire* Romains, avec un *Propre* américain.

Sur un point, l'idée de Carroll était très arrêtée : c'est que son Eglise serait américaine d'esprit et de cœur, et qu'il n'admettrait aucune intervention étrangère dans son administration. Il lui fallut lutter pour sauvegarder cette indépendance : les nations européennes aimaient à rester en rapports avec leurs colons émigrés en Amérique, et leur envoyaient des prêtres de leur nationalité, parlant leur langue, munis de pouvoirs obtenus du Nonce ou de Rome, ce qui occasionnait bien un peu de désordre.

En 1791 Carroll fonda, malgré quelque opposition des meilleurs de ses prêtres, le Collège de Georgetown ; il méditait depuis longtemps d'assurer une éducation chrétienne aux jeunes gens catholiques sans qu'ils fussent obligés d'aller la chercher à l'étranger. Il espérait aussi y voir fleurir des vocations sacerdotales, car il entendait bien avoir un jour un clergé américain de race et ne plus dépendre exclusivement des immigrants étrangers. Sur la proposition d'Antonelli, il avait envoyé en 1787 deux jeunes Américains de belle espérance à Rome, pour y faire leurs études en vue de la prêtrise, aux frais de la Propagande ; mais l'essai avait échoué, et l'évêque se disait que l'Américain, sujet intransplantable, devait être cultivé sur le sol natal. Plunket, prêtre diplômé du Collège de Louvain, fut le premier « Président » ou Directeur du Collège de Georgetown.

Carroll songea ensuite à un Séminaire de philosophie et de théologie. Ici l'occasion le servit à souhait. En 1791 la Révolution française venait d'éclater, et les Sulpiciens de Paris songeaient à émigrer. Le Nonce mit Carroll en rapport avec leur Supérieur, M. Emery : celui-ci offrit à l'évêque d'ouvrir son Grand Séminaire et d'y consacrer 130.000 livres. Les Sulpiciens avaient une réputation mondiale comme éducateurs de prêtres ; depuis 1657, ils dirigeaient le Séminaire de Montréal, où ils formaient un clergé canadien excellent. Leur offre était providentielle pour Carroll ; il l'accepta, et le Séminaire s'ouvrit de suite à Baltimore en 1791. Malheureusement les élèves ne vinrent pas ; à Georgetown, collège ouvert à tous, catholiques et non catholiques, les vocations échouaient lamentablement. Les Sulpiciens, fidèles à leurs méthodes françaises, auraient voulu un Petit Séminaire fermé, exclusivement destiné aux jeunes vocations, où on les eût cultivées avec soin. Carroll s'opposa à toute tentative de ce genre, craignant une rivalité avec Georgetown. En attendant, il employait les Sulpiciens, professeurs sans élèves, au ministère paroissial, où d'ailleurs ils faisaient merveille. Mais M. Emery, les voyant ainsi détournés du but de leur institution, songeait en 1800 à les rappeler en France, où l'approche du Concordat faisait désirer leur présence ; il ne fallut rien moins que l'intervention de Pie VII, venu à Paris en 1804 pour couronner l'empereur, auprès de M. Emery, pour sauver le Séminaire de Baltimore. L'évêque et M. Emery échangèrent à ce sujet des lettres assez vives : Carroll, mécontent du rappel des Sulpiciens, leur reprochait, peu galamment, de ne laisser rien qu'un collège comme monument de leur passage en Amérique ; Emery ripostait en énumérant les sacrifices d'argent et de sujets faits par la Société en faveur de ce pays, et reprochait à l'évêque d'avoir entravé le recrutement de son Grand Séminaire, en interdisant la création de Petits Séminaires. Sur ce, Carroll céda, et autorisa les Sulpiciens à ouvrir les écoles désirées, St-Mary's à Baltimore, Pigeon Hill en Pensylvanie, puis Mount St-Mary's à Emmitsburg.

Il pourvut également à l'éducation chrétienne des jeunes filles en favorisant l'établissement de communautés enseignantes. Quand la Louisiane et la Floride passèrent aux Etats-Unis en 1803, et par là-même sous la juridiction de Carroll, il trouva à la Nouvelle-Orléans un couvent d'Ursulines, fondé en 1727 par la Mère Tranchepain, du couvent de Rouen : cette maison, la plus ancienne des institutions religieuses d'éducation aux Etats-Unis, est encore florissante aujourd'hui. Les Carmélites de Hoogstraet (Belgique), pour échapper aux tracasseries de Joseph II, l'empereur sacristain, vinrent s'établir au Maryland en 1790 ; Carroll leur demandait d'ouvrir une école, bien qu'elles fussent contemplatives ; elles ne crurent pas devoir accéder à son désir ; aujourd'hui elles sont à Baltimore. D'autres communautés françaises, fuyant la Révolution, vinrent demander l'hospitalité à l'Amérique et y fondèrent des écoles,

qui se transformèrent en autant d'« Académies » de jeunes filles.

La première communauté de femmes de création américaine est celle des Filles de la Charité, fondée, sous l'inspiration de l'évêque, en vue de la formation de maîtresses primaires, par la Mère Séton, veuve protestante convertie, femme de grande vertu, éducatrice de marque, et dont la cause est actuellement en instance à Rome. Carroll fit adopter à la communauté la règle de S. Vincent de Paul, en la modifiant légèrement pour l'adapter au milieu américain ; les Sœurs ouvrirent leur première école à Emmitsburg en 1808. Deux autres communautés américaines furent fondées du vivant de Carroll, celle des Sœurs de Lorette et celle des Sœurs de Nazareth, — toutes de vie active.

L'évêque semble s'être montré plus circonspect pour admettre les Ordres masculins : il leur demandait d'apporter des fonds, — il n'aimait pas les mendiants, — pour ne point retomber à la charge des catholiques des Etats-Unis ; ensuite, de savoir l'anglais, car autrement ils ne lui étaient d'aucune utilité. Les Franciscains comptaient quelques missions aux Etats-Unis depuis le XVI[e] siècle ; les Augustins de Dublin s'établirent à Philadelphie ; les Trappistes en divers endroits, mais sans grand succès, malgré des tentatives répétées ; enfin les Dominicains ouvrirent le Collège de St-Thomas d'Aquin à Springfield (Kentucky) et, en 1805, fondèrent la Province Dominicaine des Etats-Unis. Vers le milieu du XIX[e] siècle, toutes ces fondations prirent un magnifique essor, qui depuis ne s'est pas démenti.

Mais la plus importante de toutes ces démarches fut la restauration de la Société de Jésus, en 1806 et 1814.

L'on sait qu'en 1773, à l'époque de la suppression, pendant que les princes catholiques procédaient avec entrain à la dispersion des religieux et à la confiscation de leurs biens, Frédéric de Prusse et Catherine de Russie, deux protestants sinon deux athées, se déclarèrent au contraire protecteurs des Jésuites, autant pour faire la nique aux catholiques que par intérêt national. La Bulle de suppression ne fut donc pas publiée en Russie, et la Compagnie continua d'y exister légitimement et canoniquement. Dès lors, les Jésuites sécularisés de toutes les parties du monde tournèrent les yeux vers la Russie en vue d'une restauration de la Compagnie : par sa Province de Russie, la Société ressuscitée se rattacherait sans brisure à son passé. Aucun d'eux ne désira cette reconstruction plus vivement que les ex-Jésuites des Etats-Unis.

Toutefois une question plus immédiate occupa leur attention : ce fut celle de leurs biens. Nous avons dit avec quel soin jaloux ils veillaient sur ces possessions, et les sauvegardaient, non pour eux-mêmes personnellement, mais pour leurs missions, et pour les remettre à la Compagnie, qu'ils eurent toujours espoir de voir renaître à bref délai. Cette préoccupation domine toute leur politique de 1780 à 1814. Elle explique leur opposition initiale à la nomination d'un évêque aux Etats-Unis ; puis, quand ils se sont résignés à ce « mal nécessaire, » la demande qu'ils font à Rome de choisir eux-mêmes un candidat selon leur cœur ; les avertissements répétés de Carroll à la Propagande, que le gouvernement ne tolèrera jamais « les actes d'une juridiction étrangère en matières temporelles ; » la déclaration de Carroll à son clergé, immédiatement après sa nomination, que, comme évêque, il ne se reconnaît aucun droit de s'immiscer dans la question ; prêtres et évêque regardaient bien ces possessions comme autant de fondations pieuses, mais ils refusaient à l'autorité spirituelle, Pape, Propagande ou évêque, tout pouvoir sur ces « possessions temporelles » du clergé. Il y a là un état d'esprit assez curieux.

La même préoccupation explique encore l'opposition qui se dressa contre la création de Georgetown : le Collège en effet devait s'élever sur un terrain prélevé dans une de ces propriétés, et le clergé n'admettait pas cette aliénation. Mais Carroll tint bon : il fit remarquer qu'on ne pouvait vraiment faire meilleur emploi d'un terrain inutile ; il promit de remettre le Collège, terrain et constructions, à la Compagnie, dès qu'elle serait restaurée [1] ; en attendant, ajoutait-il, le Collège serait une pépinière de vocations, — cet espoir, hélas ! avorta, — en vue du noviciat futur nécessaire à la Société ressuscitée : il n'en fallut pas moins pour désarmer l'opposition.

En 1783, d'après le « *Plan* » de Carroll, et en vue d'assurer une administration et une transmission régulières de ces biens, le clergé s'était organisé en « Corporation » ou Société, administrée par un « *Board of Trustees,* » nous l'avons dit. Une fois évêque, et dès que le ciel politique fut éclairci, Carroll poursuivit auprès du gouvernement des Etats-Unis l' « *Incorporation* » de cette Société, c'est-à-dire la reconnaissance officielle qui lui donnait la personnalité civile et le droit de posséder des biens mobiliers et immobiliers ; il réussit, non sans difficulté, à l'obtenir en 1792. Dès lors, il considéra la question des « Plantations » comme provisoirement réglée : les « nouveaux-venus » pouvaient désormais être admis dans la « Corporation » sans danger pour celle-ci ; en entrant, ils s'engageaient à en observer les Statuts ; l'Incorporation donnait à ceux-ci force de loi, et l'autorité civile ou judiciaire serait intervenue au besoin pour en assurer l'observation [2].

En revanche, Carroll se montra fort circonspect quand il s'agit de la reconstitution de la Compagnie. Les révoltés, Smyth, de la Poterie et autres l'avaient accusé à Rome d'avoir déjà reconstitué la Société dans son diocèse, et il savait à ses dépens

[1] Remise qui eut lieu, en fait, en 1806.

[2] Cette « *Incorporation* » ou reconnaissance légale d'associations ou sociétés de toute nature s'obtenait, comme elle s'obtient encore aujourd'hui, par une *loi* passée devant le Parlement *(Act of Incorporation)*. Voir à ce sujet : P. Nourrisson, *Histoire de la liberté d'association*, t. II, p. 272 et sq. ; un article de H. Reverdy, *Les Associations à l'Etranger,* dans la *Croix* du 22 février 1924 ; et un specimen de ces *Acts,* passé en faveur des Pères Augustins de l'Assomption, dans la *Croix* du 13 mars 1924.

combien la Propagande était ombrageuse sur ce point : aussi observa-t-il une réserve si prudente que les enthousiastes de la reconstruction purent l'y croire hostile. Au fond, il désirait cet acte de justice plus vivement que pas un de ses prêtres, mais il le croyait lointain ; il craignait qu'une tentative prématurée ne compromît la vraie restauration, et celle ci, il ne la voulait ni mutilée, ni subreptice, mais intégrale, loyale, canonique, et sanctionnée par Rome.

Jusqu'en 1801, parmi les ex-Jésuites des Etats-Unis, tout se borne à des vœux et des pourparlers sans résultat pratique. Mais cette année-là, le Bref *Catholicæ fidei* reconnut officiellement l'existence canonique de la Société en Russie, avec le P. Gruber comme Général, pendant que le Pape autorisait ce dernier à s'agréger des membres dans toutes les parties du monde. Le Bref mit un immense espoir au cœur de tous : désormais la restauration complète n'était plus qu'une question de temps et de formalités ; la captivité de Savone la recula en fait jusqu'en 1814. En 1803, les Jésuites d'Angleterre obtinrent de Pie VII l'autorisation verbale — le fameux *vivæ vocis oraculum* — de s'affilier à la Province Russe ; ils le firent, narguant la législation anglaise, et ignorèrent les protestations du cardinal Borgia, Préfet de la Propagande, à qui le Pape, pour raisons à lui connues, ne disait rien de ses desseins. Les Jésuites d'Amérique voulaient imiter de suite leurs confrères d'Angleterre, mais divers obstacles retardèrent cette affiliation : d'abord, des pourparlers, qui échouèrent, avec l'abbé de Broglie et ses Pères de la Foi, ou Paccanaristes, une reconstitution bâtarde de la Société de Jésus, et qui n'en avait ni le nom ni l'esprit ; puis sans doute aussi, la réserve de l'évêque, à qui ce *vivæ vocis oraculum* semblait une garantie fragile, car l' « oracle » n'engageait personne, et le Pape qui l'avait prononcé ou son successeur pouvait faire entendre un autre « oracle » contraire au premier ; au fond, Carroll n'aimait pas cette reconstitution à demi clandestine, et qui bravait la Propagande ; enfin, la lettre de 1801, où Neale, alors coadjuteur de Carroll et ardent apôtre de la réunion à la Russie, transmettait au Général la supplique des Jésuites Américains de s'agréger à sa Province, ne reçut de réponse qu'en 1804. Celle-ci était néanmoins favorable ; en 1806, les Jésuites des Etats-Unis, avec l'autorisation de leur évêque, s'affilièrent à la Province Russe, avec F. Molyneux comme Supérieur local, et ouvrirent un noviciat à Georgetown, à côté du Collège, que Carroll leur remit aussitôt, comme il avait été convenu. Carroll lui-même et Neale songèrent un instant à démissionner, à rentrer dans le rang pour redevenir Jésuites eux-mêmes : mais réflexion faite, ils s'en gardèrent bien, de peur qu'on ne leur donnât des successeurs hostiles à la restauration finale.

Toutefois, dans l'opinion de l'évêque, cette rentrée dans l'Ordre ne regardait que le for interne, et n'avait aucun effet au for externe. La Société n'était point pour autant rétablie aux Etats-Unis, et elle n'avait aucun droit canonique sur les « Plantations. » Ses membres ne jouissaient pas des privilèges des réguliers, leurs vœux n'étaient que des vœux simples, ils continuaient à dépendre exclusivement de leur Ordinaire, et Carroll continuait à ordonner leurs novices *titulo missionis* et non *titulo religionis*. A ses yeux, dans tous les pays où la Bulle de 1773 avait supprimé l'Ordre, celui-ci ne pouvait être rétabli que par un autre Bref aussi solennel. Il avait raison, mais son attitude causa quelque froid entre lui et Neale, Molyneux et Grassi, qui succéda à Molyneux comme Supérieur des Jésuites.

Enfin en 1814 arriva la Bulle si longtemps attendue, *Sollicitudo omnium Ecclesiarum*, qui rétablit canoniquement la Société dans le monde entier. A cette date, des anciens Jésuites de la suppression, il ne restait plus que Neale. « *Laudemus Deum,* » écrivit Carroll à Grassi dans une lettre où sa joie débordait. Il était trop tard : l'évêque resta en délicatesse avec la Compagnie restaurée. Il était entendu, dès 1806, que tous les biens de l'ancienne Société feraient retour à la nouvelle, et la transmission avait commencé immédiatement par le Collège de Georgetown, comme nous l'avons dit. Mais un demi-siècle plus tard, en 1833, sous l'évêque Maréchal, au moment où les Etats-Unis furent de nouveau érigés en Province séparée, ces transactions devaient susciter un grave conflit, dont les échos se sont prolongés jusqu'à nos jours.

IV

Nomination d'un coadjuteur : Neale. — Division des Etats-Unis en cinq diocèses et établissement de la hiérarchie. — Le clergé immigré : allemands, irlandais, français et Sulpiciens : schismes, tares et grandes vertus. — Laïcs. — Etablissements d'instruction. — Guerre de 1812 à 1814 avec l'Angleterre. — Développement du catholicisme désormais assuré. — Mort de Carroll (1815).

Dès le début de son épiscopat, Carroll sentit le besoin d'un jeune et actif collaborateur : la présence d'un coadjuteur avec future succession aurait, en cas de décès de l'évêque, supprimé les délais de nomination, le voyage de consécration en Europe, et, en attendant, rendu possible une visite plus détaillée de l'immense diocèse. En 1791, Carroll demande donc à Rome de lui donner un coadjuteur, ou bien d'ériger un second siège épiscopal à Philadelphie ou New-York, et, toujours sous prétexte de ne pas donner ombrage au gouvernement, de confier de nouveau le choix du candidat au clergé. La Propagande, en vue de mieux assurer l'unité de direction dans la jeune Eglise, préféra donner un coadjuteur à l'évêque, et autorisa le mode d'élection demandé, mais *pro hac vice tantum :* l'épouvantail qu'agitait Carroll commençait, semble t-il, à moins l'émouvoir. En 1793, le clergé élut Grœssl, Jésuite bavarois, missionnaire à Philadelphie, qui mourut la même année, emporté par une épidémie de fièvre jaune, et avant même d'avoir reçu ses Bulles. A sa place on élut Neale ;

mais la Révolution française ayant désorganisé les services maritimes, les Bulles du nouvel évêque, expédiées de Rome en 1795, n'arrivèrent aux Etats-Unis qu'en 1800. Carroll sacra immédiatement Neale : ce fut la première consécration épiscopale aux Etats-Unis. Toutefois, comme Neale resta Supérieur de Georgetown jusqu'à la reprise du Collège par les Jésuites en 1806, il ne rendit que peu de services effectifs à l'évêque dans l'administration du diocèse pendant ces onze années.

Aussi Carroll continuait à demander la division du diocèse : il commençait à sentir le poids des ans, le labeur administratif augmentait à proportion du développement que prenait le catholicisme, de nouvelles révoltes sacerdotales surgissaient, qui l'inquiétaient.

En 1802, le cardinal Borgia, lassé sans doute de demi-mesures, déclare à Carroll qu'un simple partage de son diocèse en deux autres lui semble insuffisant, et que les temps sont mûrs pour l'établissement d'une véritable hiérarchie aux Etats-Unis, comprenant un archevêché et quatre ou cinq évêchés suffragants, dont il invite Carroll à désigner les sièges et les candidats. Les pourparlers s'engagent, durent plusieurs années, et finalement Carroll propose, pour trois sièges seulement — ce fut une faute — les noms de six candidats, choisis à dessein en dehors des Jésuites ; pour le quatrième siège, la Propagande, saisissant l'occasion de reprendre discrètement son droit de nomination, ajouta trois noms de Dominicains irlandais en résidence à Rome. En 1808, deux Brefs furent lancés, érigeant Baltimore comme siège métropolitain, avec Carroll comme archevêque ; puis quatre sièges suffragants : Boston, avec Cheverus, émigré français, comme évêque [1] ; Philadelphie, avec Egan, franciscain irlandais ; Bardstown, avec Flaget, sulpicien français ; enfin New-York, avec Concanen, dominicain irlandais.

Ce dernier était l'un des candidats de la Propagande. Il se fit ordonner immédiatement à Rome par le Cardinal Préfet, et prit ses dispositions pour se rendre sans délai en Amérique, emportant les Bulles et documents relatifs à l'érection des sièges nouveaux et à la consécration de ses collègues. Un obstacle inattendu l'arrêta à Leghorn : Napoléon, alors en guerre avec l'Angleterre, venait de jeter l'embargo sur tous les navires américains présents dans les ports d'Italie, ou « de les confisquer traîtreusement, » comme disait Carroll, qui n'aimait pas Napoléon. Pendant deux ans, Concanen essaya en vain de passer l'Atlantique ; au moment où il mettait le pied sur un vaisseau de rapatriés américains, les autorités françaises le firent débarquer, et faillirent même l'arrêter comme sujet du roi anglais ; bref il en tomba malade, et mourut à Naples en 1810. Les documents dont il était chargé ne parvinrent jamais à Carroll ; mais il en avait fait dresser plusieurs exemplaires, qu'il lançait par diverses voies, et l'un d'eux, probablement celui qu'il avait expédié à M. Emery, fut remis à Flaget, de passage à Paris, et par Flaget à Carroll en 1810. Sur la foi de cette copie, l'archevêque consacra ses trois suffragants en grande solennité [1].

Avant de se séparer, les cinq évêques, — car Neale était toujours coadjuteur, — en vue d'assurer l'uniformité de la discipline ecclésiastique dans tout l'ensemble des Etats-Unis, rédigèrent un sommaire des principes de gouvernement qu'ils se proposaient d'appliquer, et ce sommaire d'administration diocésaine compléta avantageusement les *Actes* du Synode de 1791 : ainsi s'élaborait le droit canon des Etats-Unis. Parmi leurs résolutions, la plus importante était celle de tenir un Concile national en 1812. Puis ils se dirent adieu pour se rendre dans leurs diocèses respectifs ; à partir de quoi, chacun de ceux-ci prit une vie et un développement séparés, sous la surveillance générale de l'archevêque Carroll.

La tâche la plus désagréable qu'ils devaient y accomplir était de discipliner leur clergé et de réduire les schismes et les révoltes qui éclataient avec la régularité de manifestations endémiques. Parfois, une ambition sacerdotale seule était en cause ; d'autres fois, c'était une brouille survenant entre le pasteur et les *Trustees* de la mission : ceux-ci, de leur propre autorité, chassaient leur curé, en prenaient un autre, et l'évêque devait suspendre l'intrus sans pouvoirs, ou interdire la mission ; d'autres fois, pasteur et *Trustees* se liguaient contre l'autorité. L'arrivée de la première grosse vague d'immigration, vers 1800, fit surgir une nouvelle source de conflits : les rivalités de races. Généralement ces schismes étaient à base d'hérésie : pour justifier leur attitude, les révoltés niaient toute distinction entre le pouvoir d'ordre et de juridiction, prétendaient tenir leurs fonctions de l'élection des fidèles, soutenaient que l'évêque n'avait d'autre pouvoir sur ses prêtres que celui de les ordonner, révoquaient en doute l'authenticité des Bulles de Carroll, ou les déclaraient contraires à la Constitution des Etats-Unis. Bien plus, ils dénonçaient l'évêque à Rome ; mieux encore, ils s'y rendaient, y répandaient contre lui les pires calomnies, et, avant que ses explications n'arrivassent, réussissaient parfois à obtenir de la Propagande trompée des lettres d'approbation ; deux pitoyables sires, Gallagher et Browne, arrachèrent même subrepticement à cette Congrégation des décisions contre Carroll. Plus tard, Neale et Maréchal, les successeurs de Carroll, mais moins endurants que lui, protestèrent contre cette crédu-

[1] C'est notre cardinal Cheverus, l'ami de Louis XVIII et de Charles X. Né à Mayenne, il émigra devant la Révolution, passa en Angleterre, et de là aux Etats-Unis. Il resta treize ans évêque de Boston, où il conquit l'estime des pires puritains par une simplicité évangélique et un zèle hors de pair. Fatigué, il revint en France, regretté de tous, autorités civiles, confrères et subordonnés, catholiques et protestants. En 1823, il fut nommé évêque de Montauban, puis de Bordeaux, enfin pair de France et cardinal en 1826, année où il mourut.

[1] Pour cette occasion, la Propagande, décidément fort arrangeante, permit, sur la demande de Carroll, aux nouveaux évêques d'omettre, dans la formule du serment que le Pontifical exigeait d'eux, la phrase : « Hereticos, Schismaticos, et rebelles eidem Dno nostro (papæ) vel successoribus prædictis, pro posse persequar, impugnabo, etc. » Carroll craignait que les malveillants n'interprétassent cette formule comme hostile au gouvernement des Etats-Unis. Les évêques d'Irlande avaient déjà obtenu une dispense de ce genre.

lité de la Propagande dans des lettres indignées, et telles que Rome dut rarement en recevoir de ses évêques.

Le schisme de Reuter, prêtre allemand, suffira comme exemple, car il est caractéristique. Il éclata à Baltimore, le siège même de Carroll. Reuter avait été chargé par l'archevêque de s'occuper spécialement des catholiques allemands de cette ville. A peine en fonctions, il veut leur construire une église séparée. Carroll le lui défend ; il part à Rome, où il accuse l'archevêque de vouloir « américaniser » les allemands, d'interdire, sous peine d'excommunication, le catéchisme et la prédication en langue allemande, etc. Il revient à Baltimore, brandissant de soi-disant lettres du St-Siège qui l'autorisent à construire pour ses compatriotes une église indépendante de la juridiction de Carroll. L'archevêque proteste auprès de la Propagande, et la met en demeure de « déclarer clairement, nettement et sans tergiverser, quelle était au juste son autorité à lui, comme évêque, et de dire si c'était lui, l'évêque, ou les mécontents et les brouillons qui devaient gouverner le diocèse. » — « Il me semble, poursuit-il, qu'il est extrêmement important de renforcer la juridiction épiscopale plutôt que de l'affaiblir par des « exemptions » ; car, si le pouvoir épiscopal manque, tout espoir de discipliner la conduite morale du clergé et des laïcs est ruiné. » Reuter réussit quand même à bâtir son église, il s'y installe malgré l'archevêque, et son schisme avec lui. Bien mieux, il demande que Rome le nomme évêque des sujets allemands du diocèse de Carroll : cette fois, c'en était trop, et la Propagande lui donna tort ; indompté, il porta l'affaire devant le tribunal civil, et l'y perdit.

Ces difficultés ne peuvent pas nous surprendre : Carroll manquait de prêtres, les vocations américaines étaient rares, échouaient souvent ; pendant les trente années de son épiscopat, il ne put ordonner en tout que trente prêtres, et encore tous n'étaient pas de nationalité américaine [1] : il lui fallait, bon gré mal gré, faire appel aux prêtres du vieux monde. Or, en règle générale, quand un pays déverse son surplus, choses ou hommes, laïcs ou clercs, dans un autre, il détache le moins bon et garde le meilleur. Cette loi a des exceptions, — elle en eut même aux Etats-Unis, car deux événements transcendants, la suppression des Jésuites et la Révolution française, y firent passer d'excellents éléments sur lesquels Carroll put s'appuyer ; — mais elle nous explique que le clergé immigré présente certaines tares à côté de bien des vertus.

Cette immigration sacerdotale comprit surtout, sinon exclusivement, des Allemands, des Irlandais et des Français : elle suivait d'assez près l'échelle de l'immigration civile. Parmi les Allemands, Farmer, Marmers, Schneider, Geissler, Grœssl, et, un peu plus tard, Britt, Kohlman, Henry, furent d'excellents prêtres (Grœssl fut même élu évêque) ; mais Gœtz, Elling, Heilbron et Reuter furent des révoltés. Les Irlandais étaient, en général, envoyés par l'archevêque de Dublin, Troy, à qui Carroll s'était adressé de confiance, en lui donnant des « pouvoirs discrétionnaires » pour élire parmi son nombreux et surabondant clergé les missionnaires destinés à l'Amérique ; or, Troy s'inspirait dans ses choix, semble-t-il, des intérêts de l'Eglise d'Irlande beaucoup plus que de ceux de l'Eglise des Etats-Unis. Ceux qu'il envoyait réussissaient fort bien en général, prêchaient encore mieux, mais parmi eux les ambitieux, les brouillons, les gens remuants, les « aventuriers missionnaires, » comme les nomme Carroll, n'étaient pas rares ; quelques-uns même (exceptionnellement) s'adonnaient à la boisson. Mais Hughes, historien modéré pourtant, semble forcer la note quand il écrit qu'il n'est pas de prêtre irlandais qui n'ait causé quelque chagrin à Carroll, car l'évêque Egan et Carr même, fort estimés tous deux de Carroll, eurent leur petite querelle qui chagrina l'archevêque. La révolte de Gallagher et les intrigues épiscopales de Harold, tous deux irlandais, empoisonnèrent certainement les dernières années de Carroll. Le *Rapport* de 1818 de l'archevêque Maréchal sera très sévère pour les Irlandais. Bref, pendant un demi-siècle, ce clergé eut une mauvaise réputation là-bas, — résultat d'une généralisation hâtive, injustifiée, disons-le vite, basée sur des cas exceptionnels, mais plus fréquents qu'il n'eût fallu.

Parmi les Français, les émigrés gallicans qui avaient prêté serment à la Constitution civile du clergé étaient à surveiller de près, — le schisme Blanchard en Angleterre en est la preuve, — mais leurs mœurs et leur foi étaient en général hors de soupçon. A l'exception des deux extravagants, de la Poterie et Ronselet, dont la révolte aux jours de la Préfecture Apostolique avait été aisément vaincue, le clergé français fait assez bonne figure : la Révolution chassait les meilleurs, et c'est parmi ces réfugiés, ruinés par la tourmente, que, malgré leur résistance, furent fréquemment choisis les évêques des jeunes diocèses, Cheverus, Flaget, Du Bourg, Maréchal, Dubois, etc.

Parmi eux, l'archevêque avait une estime spéciale pour les Sulpiciens, en proportion des services qu'ils lui rendaient, sans toutefois considérer leur méthode comme la mieux adaptée pour former le clergé d'esprit américain que son cœur rêvait ; il les trouvait bien un peu méticuleux, dépourvus d'esprit de décision [1] ; mais pour les conserver à la

[1] On a fait remarquer, non sans justesse, que les races anglo-saxonnes, quelque convaincus que soient leurs catholiques ou fervents leurs convertis, ne donnent une succession régulière et normale de vocations à l'Eglise, que lorsqu'on leur a infusé une bonne dose de vieux sang catholique irlandais pendant un demi-siècle ou deux. Et la remarque n'est pas d'un irlandais.

[1] « Je doute, disait Carroll à Plowden en 1804, que les Sulpiciens et leur mode d'études soient de nature à produire d'éminents savants. En attendant, s'ils forment des prêtres vertueux et qui sachent assez de théologie pour remplir les fonctions de leur ministère et guider les âmes qui leur seront confiées, il faut nous tenir pour satisfaits, jusqu'au jour où le temps et les circonstances nous donneront les moyens d'inaugurer un système d'éducation plus solide et plus complet. » Carroll était difficile à satisfaire, on le voit, et restait très maître de sa reconnaissance. Huit ans plus tard, l'échec de Georgetown lui fit mieux apprécier leur désintéressement : « Je ne saurais trop louer les prêtres de St-Sulpice, dit-il encore à Plowden, pour leur zèle et les sacrifices qu'ils font à la cause commune. Ils entretiennent et élèvent à leurs frais

tête de son Grand Séminaire, nous l'avons vu sacrifier son opinion sur la question du Petit Séminaire sulpicien [1].

Dans un tableau bien éclairé, les ombres ressortent davantage : celles que nous relevons dans le clergé des Etats-Unis ne doivent pas nous faire oublier ses vertus. Les rigueurs de la vie missionnaire découragèrent les incapables et les ambitieux, qui s'éliminèrent d'eux-mêmes; avec le temps, les schismes furent réduits, l'un après l'autre. Pendant la peste jaune de 1810, ce clergé se conduisit magnifiquement : Carroll, après avoir vu tomber huit de ses prêtres, dut faire aux autres une obligation de conscience de se ménager. A cette date, l'antagonisme entre l'ancien clergé et les « newcomers » était tombé; les rivalités de races étaient destinées à s'évanouir d'elles-mêmes, dès que la fusion inévitable serait faite. Le clergé régulier, jésuites, dominicains, trappistes, augustiniens, modèles de toutes les vertus, entraînait le clergé séculier vers un niveau élevé de vie sacerdotale.

Les laïcs, qu'égarait parfois l'exemple des protestants ou les méthodes du gouvernement républicain, apprirent, eux aussi, à plier leur esprit, impatient du joug par tempérament national, à la discipline religieuse. Les *Trustees* finirent par comprendre qu'ils ne possédaient aucun *jus patronatus* au sens du Concile de Trente, qu'ils ne pouvaient donner les pouvoirs au candidat de leur choix, que les missionnaires étaient *ad nutum,* et que, résister à l'évêque, c'était engager la lutte du pot de terre contre le pot de fer. Les Synodes de 1791 et de 1810 leur rappelèrent opportunément les lois de l'Eglise sur les mariages mixtes et sur la Franc-Maçonnerie [1].

Les progrès des Collèges furent plus lents : jusqu'au milieu du XIXe siècle, on estima peu l'éducation aux Etats-Unis. Rarement directeurs et professeurs réalisaient l'idéal de Carroll, qui était élevé. A Georgetown, sa première création, son enfant de prédilection, il trouvait Molyneux trop indolent, les deux Neale, Francis et son frère, le coadjuteur, trop peu lettrés, trop « réglementaires » [2] ; à St-Mary, Du Bourg trop dépensier, etc. Cependant Georgetown connut la prospérité sous Grassi, vers 1812 ; et, en dépit des difficultés, trois séminaires, trois collèges ecclésiastiques, deux « académies » pour jeunes filles, quantité d'écoles moins importantes, furent créés pendant l'épiscopat de Carroll, répondant à un besoin évident. La question de l'enseignement élémentaire restait toute entière, il est vrai, et ne sera résolue qu'au Concile de Baltimore en 1829, qui décrétera la création d'une école catholique dans chaque paroisse.

Les dernières années de l'archevêque furent attristées par la guerre de 1812 à 1814 entre les Etats-Unis et l'Angleterre, et un dernier malentendu avec Rome.

22 séminaristes pour la prêtrise. Je voudrais bien pouvoir en dire autant du Collège de Georgetown, qui est tombé on ne peut plus bas. » (P. 754).

[1] Les historiens américains sont unanimes à reconnaître les services que les émigrés français et les Sulpiciens rendirent à l'Eglise des Etats-Unis. « L'Eglise catholique des Etats-Unis, dit Spalding, doit beaucoup au zèle des prêtres français exilés et nulle province de l'Eglise américaine ne leur doit plus que le Kentucky. Ils ont fourni à nos missions naissantes presque tous les ouvriers de la première heure et les plus zélés ; ils nous ont donné aussi nos premiers évêques. Il y a quelque chose dans l'élasticité et l'élan du tempérament français qui le rend particulièrement propre aux missions étrangères. » (Spalding, *Sketches,* cité par P. Guilday, p. 756, note).

« Ce que Carroll fut pour l'épiscopat des Etats-Unis, les Pères de St-Sulpice le furent pour le clergé. Carroll fut le modèle de l'épiscopat américain, ils furent le modèle du clergé. Ils sont chez nous depuis 125 ans, et pendant tout ce long intervalle, ils ont soutenu l'honneur et la dignité du sacerdoce ; nulle tache n'a jamais souillé leur brillant blason ; le souffle de la calomnie n'a jamais terni l'éclat de leurs noms si beaux... Dans toute ma vie, je n'ai jamais rencontré un Sulpicien qui fût indigne de sa haute vocation. » (Cardinal Gibbons, à l'occasion du Centenaire de St-Mary's ; cité par P. Guilday. p. 751).

Voici l'opinion de P. Guilday lui-même : « Pendant le siècle de vie catholique organisée qui s'est écoulé depuis l'arrivée des Sulpiciens jusqu'à nos jours, l'Eglise a reconnu partout aux Etats-Unis, de l'Atlantique au Pacifique, les fruits des labeurs de ces dignes émules de Mr Olier. Ils nous ont rendu des services hors de pair et dont nos annales n'offrent pas d'autre exemple. L'exposé des difficultés qu'ils ont rencontrées, vaincues, utilisées pour le bien de l'Eglise d'Amérique ne révèle qu'une partie — une ombre, tout au plus — de l'action profonde et durable qu'ils ont exercée sur le pays tout entier. Ils vinrent en 1791, pour fonder un collège d'études ecclésiastiques dans le centre catholique de la nation. Ils avaient laissé derrière eux en France l'œuvre qui leur avait coûté plus d'un siècle d'efforts, ravagée, ruinée par le flot grandissant des haines qui, comme un déluge, allait bientôt tout emporter. Ils avaient quitté des villes où fleurissaient une civilisation, un raffinement supérieurs, pour venir s'établir en un pays neuf, à peine remis des suites d'une guerre longue et cruelle, dans une ville à peine plus grosse qu'un de nos villages modernes, et dans des conditions qui devaient faire reculer des hommes, et même des prêtres, devant l'idée des sacrifices que cette vie américaine d'alors allait leur imposer. Partout la pauvreté était profonde. Ils avaient payé eux-mêmes le prix de la traversée, ils apportaient les fonds nécessaires pour commencer le premier séminaire américain. Bien des pages ont été écrites pour décrire les premières années de leur labeur à Baltimore ; mais aucune n'a pu dépeindre quelle fut l'agonie de leurs âmes en présence de l'échec apparent de leur entreprise, au bout de dix ans d'efforts, quand le St-Père dut intervenir pour sauver le Séminaire de Ste-Marie... » (P. 750-751).

Nous avons relevé ces compliments non pour chatouiller délicatement l'amour-propre français, mais pour le mettre en garde contre une généralisation injustifiée. La mentalité française se laisse aller volontiers à cette mélancolique réflexion que la reconnaissance est une fleur rare sur le sol anglo-saxon, et qu'elle « ne fleurit que dans les grandes âmes. » Or, en ce qui concerne la présence des Sulpiciens aux Etats-Unis, du moins, cette réflexion serait fausse.

[1] Ces synodes défendent bien aux catholiques de s'affilier à la Franc-Maçonnerie, mais pas plus sévèrement qu'ils ne leur interdisent de fréquenter les théâtres et les danses, dont « les meilleurs ne valent rien. » En 1810, on pouvait se demander (on le fait encore aujourd'hui) si les condamnations de Clément XII (1738) et de Benoît XV (1751) s'appliquaient au monde entier. L'on sait que, dans les pays anglo-saxons, la Franc-Maçonnerie n'a pas, ou prétend n'avoir pas, le caractère antireligieux qu'elle a dans les pays latins, et affirme n'y être qu'une institution purement philanthropique. Les Ursulines de Nantes en 1790 brodèrent même un tablier maçonnique en satin, avec emblèmes tissés d'or et d'argent, qu'elles offrirent au Président Washington. Celui qui écrit ces lignes s'est vu naguère, à Londres, en sa qualité de prêtre catholique et à défaut sans doute de clergyman protestant, invité à bénir officiellement la table d'un banquet de l'Alliance Française, par le chef de la Loge qui présidait. C'était aux jours de l'Entente cordiale.

[2] « Les deux administrateurs (les deux Neale), disait Carroll à Plowden, tout vertueux qu'ils sont, détournent les parents d'envoyer leurs enfants au collège par leurs règlements rigoureux et mal adaptés à notre milieu américain. Leurs principes sont trop monastiques ; dans le louable but d'empêcher l'immoralité, ils refusent aux élèves la liberté que tous ici regardent comme un droit. Il est vrai, c'est un problème difficile que de déterminer la part qu'il faut en laisser aux élèves de nos établissements ; je n'ai pas encore trouvé de solution satisfaisante à cette question, bien que j'y aie souvent réfléchi. La théorie et la pratique se contredisent perpétuellement sur ce point ; les principes de la religion et des mœurs font un devoir aux maîtres d'empêcher à peu près toute communication entre leurs élèves et les personnes et les choses du monde ; mais ces restrictions vont contre le but même qu'elles visent, et, comme on le constate trop souvent, les jeunes gens, dès qu'ils sont débarrassés de ce frein, et semblables à un ressort qui se détend dès qu'on lui lâche la gachette, se jettent avec fureur de la réclusion dans la licence, et s'abandonnent à des erreurs et à des vices qu'une connaissance plus avancée des mœurs et du langage du monde leur aurait fait éviter. » Transportés sous un autre méridien, les problèmes restent les mêmes, et ces réflexions, vieilles de plus d'un siècle, n'ont rien perdu de leur actualité.

Cette guerre fut un ricochet du Blocus Continental de Napoléon (1806). L'Angleterre, maîtresse des mers, qui, la première, avait mis les ports français au régime du blocus, répondit au Blocus Continental par des *Ordonnances* qui soumettaient tout navire en mer à la visite anglaise, et obligeaient tout navire à destination d'un port français à faire auparavant escale en un port anglais, où il devait être allégé de toutes denrées utiles à l'ennemi ou à l'Angleterre. Ces prescriptions ruinaient le commerce des Etats-Unis : ils s'en prirent à l'Angleterre, et la guerre éclata. En 1814, Ross, général anglais, opéra une descente aux Etats-Unis, entra à Washington, y brûla le Capitole, le palais du Président, saisit le trésor, puis, reprenant la mer, vint bombarder Baltimore, et finalement, périt dans un coup de main. Carroll fut très ému de ces événements et du bombardement, dont il avait été témoin ; il regretta cette guerre, « où les Etats-Unis avaient tout à perdre et rien à gagner, » disait-il ; il regardait l'Angleterre comme la « *spes ultima mundi* » contre Napoléon, le fils de la Révolution et le persécuteur de Pie VII. Il chanta un *Te Deum* pour célébrer la victoire américaine de 1814 sur l'Angleterre, mais il en chanta un autre à l'annonce de Waterloo.

Cette guerre empêcha le Concile projeté pour 1812 ; il n'eut lieu qu'en 1829. Mais le résultat le plus regrettable du Blocus et des Ordonnances fut d'arrêter net la correspondance entre Carroll et Rome, que la captivité de Savone et de Fontainebleau avait déjà presque interrompue. Ni les archives de Baltimore, ni celles de la Propagande ne contiennent de documents ayant trait à ces cinq années ; ceux qui furent expédiés, d'une part ou d'autre, se perdirent en route, ou furent confisqués par les belligérants ; seul, le pallium, que le Pape décerna à Carroll en 1811, lui parvint par une voie détournée.

Or, de 1810 à 1815, la correspondance eût été plus utile que jamais pour pourvoir de titulaires les sièges vacants. Celui de New-York n'avait jamais été occupé par le sien ; en 1814, Egan mourut, et Philadelphie fut sans chef. Nous avons vu les efforts de Carroll pour obtenir que les évêques des Etats-Unis fussent désignés par le clergé du pays, ou par l'épiscopat, quand la hiérarchie fut organisée. A la demande formelle que lui et ses suffragants firent en 1810 à ce sujet, la Propagande ne répondit pas ; elle n'avait autorisé ce mode d'élection pour le coadjuteur que *pro hac vice tantum ;* par discrétion, Carroll n'osait insister : il avait tort, car la Propagande, en ces jours-là, ne détestait pas qu'on lui fît quelque violence, du moins dans les questions où elle pouvait céder. Quand il s'agit de nommer les quatre suffragants, la Propagande déféra bien le choix des candidats à Carroll : il ne proposa personne pour New-York parce qu'il ne trouvait disponibles aux environs que des Jésuites, et, par principe, il s'était interdit de présenter aucun de ceux-ci ; il espérait que la Propagande chargerait l'évêque voisin de Boston d'administrer le diocèse de New-York en attendant que l'on trouvât un candidat. Mal lui en prit, car la Propagande nomma Concanen, un étranger, excellent choix d'ailleurs ; et après la mort de celui-ci, on apprit qu'elle se proposait de lui donner comme successeur un autre dominicain irlandais, Connolly, bien que Carroll, et même Concanen mourant, eussent désigné Maréchal, missionnaire français aux Etats-Unis : celui-ci d'ailleurs ne perdra rien pour attendre, et sera plus tard coadjuteur de Neale, et troisième archevêque de Baltimore. Le bruit courut que l'archevêque de Dublin, Troy, était l'auteur de ces nominations, et, bien pis, qu'il en machinait d'autres : les candidats « épiscopables, » en Irlande, étant bien plus nombreux que les sièges, Troy, disaient les mauvaises langues, était disposé à écouler son surplus aux Etats-Unis, où sévissait le déficit. Un concert de récriminations éclata parmi le clergé américain devant cette nouvelle « intervention de l'étranger. » En fait, Troy n'était pour rien dans ces deux nominations ; mais il trempa, semble-t-il bien, dans une autre intrigue qui visait à faire élire au siège de Philadelphie un prêtre irlandais récemment arrivé aux Etats-Unis, ambitieux et brouillon, Harold. Cette fois, Carroll se fâcha, et, dans une lettre assez vive, pria Troy de se mêler de ses affaires. — Admettons que les historiens américains fulminent un peu à tort et à travers contre l' « intervention étrangère, » et voient tout rouge dès qu'ils en aperçoivent l'ombre. Carroll et son clergé toutefois n'avaient pas tout à fait tort : question de mérites à part, les étrangers connaissaient mal ce milieu américain, si différent des autres ; et ce n'était pas un chef-d'œuvre de diplomatie de la part de la Propagande que de songer à des Irlandais pour les sièges des Etats-Unis, à ce moment où la guerre venait de reprendre entre ce pays et l'Angleterre ; vu sa nationalité, Concanen n'avait pas même pu prendre possession de son siège.

Mais en 1814, quand le Pape fut libéré, on aurait pu croire que Carroll allait reprendre les négociations sur le sujet avec le St-Siège, et en fait, il les reprit avec ses suffragants ; mais il ne dit mot à Rome, et la Propagande nomma Connolly, qui, instruit par l'expérience, attendit la paix pour gagner New-York, où, comme administrateur, il ne fut ni très bon, ni très mauvais. Mais le choix suivant de la Propagande en 1815, celui de Conwell, irlandais d'Armagh, pour le siège de Philadelphie, fut franchement regrettable : « Ce jour-là, dit P. Guilday, l'ange de l'Eglise de Philadelphie dut se voiler la face de ses ailes. » Carroll mourut cette même année, persuadé qu'il avait échoué : la cause de l'indépendance de son Eglise, pour laquelle il avait lutté toute sa vie, était perdue, s'imaginait-il. Et de plus, il se croyait en défaveur auprès du St-Siège. Au fond de tout cela, il n'y avait qu'un malentendu de plus ; si Connolly, qui arriva enfin à New-York quelques semaines avant la mort de Carroll, se fût pressé un peu plus de faire visite à son métropolitain, il aurait pu lui dire en quelle

haute estime le Pape et la Propagande tenaient l'archevêque de Baltimore ; il ne le fit pas, et Carroll emporta ce dernier chagrin dans la tombe.

Il mourut le 3 décembre 1815, âgé de 80 ans : il comptait trente années d'épiscopat. Sa mort fut un deuil public. Depuis quinze ans, il jouissait de l'estime générale et d'une autorité incontestée dans tout le pays. Son caractère et ses manières avaient toujours été ceux d'un parfait « gentleman, » d'une conversation agréable, fin lettré, très bon, très tolérant, peu enclin à soupçonner le mal, à peine manquant d' « humour, » cette qualité que les Anglo-saxons prisent si fort, très pieux, d'une piété basée sur une conviction profonde, mais ni démonstrative, ni sentimentale.

Pendant son épiscopat, la hiérarchie avait été créée aux Etats-Unis ; le nombre des catholiques avait quadruplé : en 1815 ils étaient 100.000 ; celui des prêtres avait plus que doublé, et s'élevait à 80 environ. Outre les séminaires et écoles mentionnées plus haut, le pays comptait trois couvents de femmes, et trois Ordres religieux, avec noviciat et scolasticat. Prêtres et laïcs s'étaient rangés graduellement à la discipline canonique, la réduction des derniers schismes n'était plus qu'une affaire de doigté, de temps et de patience.

La liberté religieuse était définitivement entrée dans les mœurs du pays ; les incapacités civiles des catholiques était tombées à peu près dans tous les Etats de la Confédération et leur suppression dans les autres n'était non plus qu'une question de temps. Si des protestants en retard osaient encore accuser les catholiques d'une « double allégeance, » envers la Constitution et envers un Pape étranger, les pouvoirs civils n'en prenaient point ombrage, et témoignaient ouvertement leur bienveillance à l'égard des catholiques. Ceux-ci, ainsi que leur clergé, forçaient l'estime des plus mal disposés. Les journaux et les chaires protestantes n'osaient plus jeter sur eux l'anathème. Une presse catholique était née, prête à la défense et au besoin à l'attaque.

« L'Eglise, conclut Shea, qui cinquante ans auparavant, au point de vue purement humain, semblait de si peu d'importance, était maintenant devenue un grand corps, complètement organisé, plein de vie et d'espérance, tout vibrant dans la pleine liberté qui palpitait en ce monde nouveau. » Tout le mérite en revenait à Carroll.

LITURGIE

Q. — Est-on obligé *sub levi* de réciter après la célébration de la sainte messe l'antienne *Trium puerorum* et le cantique *Benedicite,* avec les versets et les oraisons qui suivent ? Certains confrères prétendent qu'il n'y a aucune obligation, même légère, car ni les rubriques du Missel ni les liturgistes n'en parlent.

Qu'en pense l'*Ami ?*

R. — Détrompez-vous ; un certain nombre d'auteurs, liturgistes et théologiens, ont abordé la question qui vous préoccupe. (Cf. S. Alphonse de Liguori, *Theol. mor.*, lib. VI, n. 410, *dub.* 2). Il est vrai qu'ils ne se trouvent pas d'accord sur la solution à lui donner.

Les tenants de la non-obligation des prières marquées au Missel pour l'action de grâces après la messe invoquent à l'appui de leur thèse le titre que portent dans le Missel les prières de la préparation à la messe et qui dénote le caractère facultatif de celles-ci [1] : « Præparatio ad missam *pro opportunitate sacerdotis* facienda. » Ils en concluent *a pari* que l'antienne *Trium puerorum,* le cantique *Benedicite* et les versets et oraisons qui suivent, mentionnés pour l'action de grâces, ne le sont qu'à titre d'indication et que le choix des prières à réciter en quittant l'autel est aussi laissé à la convenance personnelle du célébrant.

Depuis la publication du nouveau Missel romain, une telle opinion ne semble plus soutenable. Non seulement les prières susdites y sont, comme précédemment, intitulées sans plus : « Gratiarum actio post missam ; » mais les autres prières, — *Gratias tibi ago* de S. Thomas d'Aquin, *Transfige* de S. Bonaventure, etc., — proposées après celles-ci, sont groupées sous le titre : « Orationes *pro opportunitate sacerdotis* dicendæ. » Il y a donc, entre les unes et les autres, une différence voulue : alors que les dernières sont et demeurent *ad libitum,* les premières sont vraiment obligatoires.

D'où vient que les formulaires de prières pour la préparation à la messe et pour l'action de grâces après celle-ci ne sont pas proposés au même titre au célébrant [2] ? En voici la raison. Avant que le prêtre ait commencé à se vêtir des ornements sacrés, toute latitude peut lui être laissée de suivre les attraits de sa piété ; dès qu'il en est revêtu, il ne lui est plus loisible de faire des actes extérieurs de dévotion privée, ni de réciter d'autres prières vocales que celles qui ont été prévues par l'Eglise.

Q. — Les règles liturgiques demandent que le prêtre qui célèbre la sainte messe soit chaussé. Peut-on assimiler aux souliers les snow-boots et les chaussons montants en feutre avec semelles de cuir et talonnettes ?

R. — La règle actuelle est que, dans les fonctions sacrées, les prêtres et les clercs aient la chaussure ecclésiastique usuelle du pays : « Clericos in sacris præsertim functionibus adhibere debere caligas seu calceamenta, quibus publice uti solent probati clerici loci seu diœceseos. » (S. R. C., 31 août 1872, n. 3268, ad 3).

« Par *chaussure usuelle,* dit Mgr Barbier de Montault, comprenons celle qui se porte habituellement en ville ou dans les salons [3], c'est-à-dire une chaussure honnête et décente [4]. Par là sont

[1] Toutefois les prières officielles de la préparation sont obligatoires avant la messe pontificale solennelle. (Cf. Cérém. des év., liv. II, c. VIII, n. 7).

[2] Cf. *Rit. celebr. miss.*, tit. I, n. 1, et tit. XII, n. 6.

[3] Remarquer que, dans le décret cité, il y a : « quibus *publice* uti solent. »

[4] Avant tout, l'on s'en tiendra à ce qui aura été déterminé par les Statuts diocésains, s'ils contiennent quelque prescription à ce sujet.

exclues certaines chaussures trop grossières qui ne sont pas admises dans la société, telles que les sabots et les galoches. Ce serait agir vraiment avec trop de familiarité et de sans-façon que de se présenter ainsi à l'église pour les saints offices. » (*Le costume et les usages ecclésiastiques selon la tradition romaine,* t. I, p. 66). Pour la même raison, il faut aussi proscrire les pantoufles : « Les pantoufles sont une chaussure exclusivement de chambre et de la vie privée, on ne peut les porter ni en réception ni à l'église. » (*Ibid.*, note 1).

Cela étant, l'usage de snow-boots au chœur et à l'autel paraît plus aisément tolérable que celui de chaussons, même montants.

Q. — Dans notre diocèse (comme partout ailleurs, je suppose), les services funèbres ne peuvent être célébrés pendant l'octave de l'Ascension ni en la vigile de la Pentecôte. Or, voici comment un curé, désireux de ménager tout à la fois rubriques et paroissiens, tourne la difficulté : il célèbre la messe du jour, et la fait suivre de l'absoute. Ce service hybride n'est pas du goût de tous les confrères, et nous serions reconnaissants à l'*Ami* de nous donner son avis à ce sujet.

R. — I. Lorsque la messe chantée de *Requiem* se trouve prohibée le jour où devrait avoir lieu un service funèbre, il vaut mieux déplacer celui-ci que d'y chanter pour des défunts la messe conforme à l'office occurrent. En pareil cas, du reste, la messe chantée de l'anniversaire ou des troisième, septième et trentième jours conserve tous ses privilèges, pourvu qu'on l'anticipe ou qu'on la transfère au jour liturgiquement libre le plus proche. (Nouv. rub. du Missel, tit. III, n. 6 ; S. R. C., 2 déc. 1891, n. 3753, II et III).

Si l'on a à célébrer pour des défunts une messe simplement lue, et que, ce jour-là, les messes basses de *Requien* ne soient pas permises, il n'y a pas à hésiter : il suffit d'appliquer à ces défunts la messe basse du jour. (Cf. S. R. C., 3 juin 1662, n. 1235 ; 5 août 1662, n. 1238 ; 23 avril 1875, n. 3352, ad 4).

II. L'absoute *absente corpore* n'est strictement défendue, et pour tous les moments de la journée, qu'à l'incidence des fêtes primaires doubles de 1re classe (excepté le lundi et le mardi de Pâques et de la Pentecôte), ou à la solennité extérieure de ces mêmes fêtes, si elles en ont une. (S. R. C., 12 juillet 1892, n. 2696, ad 2).

Dans les autres circonstances toutefois, elle ne peut avoir lieu immédiatement après la messe du jour, de façon à paraître en dépendre et à faire, pour ainsi dire, corps avec elle. (S. R. C., 4 août 1708, n. 2186 ; 9 juin 1853, n. 3014, ad 1 ; 24 juin 1890, n. 3722, ad 1 ; 18 déc. 1896, n. 3942). Il faut alors : *a)* ou bien faire l'absoute avant cette messe, et c'est la pratique qui s'impose chaque fois que l'on chante à ce moment tout ou partie de l'Office des morts (S. R. C., 10 janv. 1852, n. 2994, ad 1 ; 17 mars 1906, n. 4183) ; — *b)* ou bien, si l'on fait l'absoute après la messe du jour, avoir soin de l'en séparer nettement (S. R. C., 12 juillet 1892, n. 3780, ad 8 ; 28 mars 1908, n. 4215 ; 31 mai 1911, n. 4270) : v. g. par l'intervalle de temps nécessaire pour que l'on puisse dresser le catafalque, et que le célébrant, ayant quitté à la sacristie les ornements de la messe, se pare des ornements requis pour l'absoute.

En aucune hypothèse le catafalque ne devra rester en vue de l'autel pendant la messe du jour. (S. R. C., 10 janv. 1852, n. 2994, ad 1) [1].

Q. — Peut-on, dans une chapelle où il est impossible de faire de procession à cause de l'exiguïté des locaux, bénir et distribuer les cierges le jour de la Purification, et les rameaux le dimanche des Rameaux ? Suffit-il que le prêtre récite au missel ou devant l'autel les répons ou hymnes qui devraient être chantés à la procession ?

R. — Déjà, en ce qui concerne la bénédiction des cierges le 2 février, l'*Ami* a donné naguère (no du 27 sept. 1923) une réponse négative.

Il faut répondre de même pour la bénédiction des rameaux. Cette bénédiction est accomplie en vue de la procession des Rameaux. Historiquement et liturgiquement celle-ci est des deux la plus importante [2], et il n'est pas admissible qu'on la supprime seule sous un prétexte quelconque.

Si donc la procession est impossible et que les fidèles désirent néanmoins emporter chez eux des rameaux bénits, on fera la bénédiction à la sacristie et en utilisant la formule du Rituel intitulée *Benedictio ad omnia.*

Q. — Puisque, paraît-il, le corporal ne doit pas rester dans la bourse, peut-on ne pas l'y mettre et le placer sur la pale après les ablutions, puis le recouvrir du voile ? Est-ce la peine de le mettre dans la bourse pour le trajet de l'autel à la sacristie ? De même, peut-on le placer sur la bourse pour le trajet de la sacristie à l'autel ? Il est inutile de l'enfermer dans la bourse pour l'en retirer presque aussitôt.

R. — Les auteurs recommandent seulement de ne pas laisser le corporal dans la bourse des ornements de la messe quand on les serre dans les meubles de la sacristie [3]. Mais il est prescrit au prêtre d'avoir le corporal dans la bourse en se rendant à l'autel pour y célébrer la messe, et de l'y remettre après les ablutions [4] (*Rit. celebr. missæ,* tit. I, n. 1 ; tit. II, n. 2 ; tit. X, n. 5), et c'est toujours ainsi renfermé que doit être porté le corporal. (*Ibid.*, tit. VI, n. 7 ; Cérém. des év., liv. II, c. VIII, n. 54 ; Rituel, tit. IV, c. IV, n. 10 ; S. R. C., 13 sept. 1704, n. 2146).

[1] Cf. *Ami* 1923, p. 590 et 623.
[2] La bénédiction des rameaux est d'ailleurs d'institution plus récente que la procession dont elle est suivie.
[3] Autrement, le corporal servant plus rarement, les saintes Parcelles qui pourraient s'y trouver seraient exposées au danger de se corrompre.
[4] Quelle serait sans cela l'utilité de la bourse ?

IMPRIMATUR
Lingonis, die 17 septembris 1924.
Eug. Lindecker, *vic. gen.*

Le Gérant : F. FROSSARD.

LANGRES. — Imprimerie de *L'AMI DU CLERGÉ*

N'ATTENDEZ PAS LA DERNIÈRE MINUTE

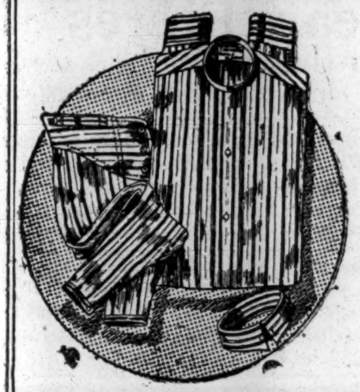

pour consulter le **Catalogue d'Hiver** de chemises, caleçons, gilets, etc., qui vous sera adressé **GRATIS** et **FRANCO** sur demande, par la Manufacture de la

Chemiserie Modèle

à **ELBEUF** (Seine-Infre), la seule usine vendant directement de la chemise de coupe absolument chemisier.

PRIX MEILLEUR MARCHÉ QUE PARTOUT AILLEURS

HORLOGERIE - PENDULERIE
— BIJOUTERIE — ORFÈVRERIE —
ALLIANCE HORLOGERE
R. C. Besançon 29
E. ENGINGER — **BESANÇON** — 15, rue Gambetta, 15
Catalogue Fco sur demande Fournisseur de l'Archevêché de Besançon

LA LIBRAIRIE **René GIARD** 2, Rue Royale LILLE
ACHÈTE *au maximum de leur valeur toutes bibliothèques & lots de livres de théologie, patrologie, littérature etc. fins d'éditions.*
catalogue périodique gratuit

VITRAUX D'ART Charles CHAMPIGNEULLE, *96, rue Notre-Dame des Champs* à PARIS R. C. Seine 87.225
Maison fondée à Metz en 1832
Représentant, maquettes et devis sur demande

MARALIMENT
Régénérateur de la Vie
de l'Abbé A. SEBIRE
(Ancien Aumonier de l'Hôtel-Dieu d'Abbeville)
A base d'algues marines, alimentaires et de légumineuses préparées.
Fait GROSSIR rapidement et considérablement
Salut des Désespérés !

Fait ENGRAISSER les TUBERCULEUX et tous les AMAIGRIS

Ce produit doit être adopté comme base alimentaire ou suralimentaire par tous les malades sans exception, et pour se maintenir en bonne santé

GOÛT exquis, ne revient qu'à 0 fr. 16 le potage. — Remplace : viande, poisson, *huile de foie de morue*, œufs, et tous les reconstituants. Convient à tous : *Malades, Vieillards, Enfants, Nourrices, etc.* **chasse les maladies en régénérant l'organisme** et assure la longévité. — Ne contient ni chocolat, ni cacao, ni phosphates chimiques, ni sucre ; ces produits sont échauffants et parfois nuisibles à la santé.

Paquet pour 40 potages 6.50, *franco* 7.75
Cure complète, 6 paquets 37.» — 38.80

Quelque maladie que vous ayez, vous devez nous demander **GRATIS et FRANCO** la Notice, attestations et tous documents. Ecrire aux LABORATOIRES MARINS, 191, faub. St-Antoine, PARIS
R.C.Seine 226.887

HOSTIES et VIN de MESSE *Communiqué de l'Archevêché d'Avignon :*
« Nous recommandons à tous les prêtres l'ŒUVRE des PAINS d'AUTEL de Pernes (Vaucluse) et sa filiale l'ŒUVRE du VIN de MESSE de Châteauneuf-du-Pape (Vaucluse). » Pour tous renseignements s'adresser à M. l'abbé Mame, curé de Châteauneuf-du-Pape (Vaucluse).

R. C. Seine 1.079

Rhumes . Toux
GRIPPE
CATARRHES, ASTHME
LARYNGITES et BRONCHITES
SUITES de COQUELUCHE et ROUGEOLE
PULMOSERUM
BAILLY
Réparateur puissant des Organes de la Respiration
Employé dans les Hôpitaux
Recommandé par la Majorité du Corps Médical Français
Adopté par plus de 30.000 Médecins Etrangers
MODE D'EMPLOI : Une cuillerée à soupe, matin et soir
Le flacon, 8 fr. 80 ; les 3 flacons, 28 fr. franco contre mandat
Toutes Pharmacies
BROCHURE SUR DEMANDE
Exiger le nom
PULMOSERUM-BAILLY
15, Rue de Rome . PARIS

ENGRAIS DEROME
BAVAY (Nord)
Registre du Commce d'Avesnes-s-Helpe. No inscript. 2625

ANTI-EPILEPTIQUE DE LIEGE
guérit toutes les maladies nerveuses
FANYAU, PHARMACIEN, LILLE
Demandez Brochure et renseignements gratis sur ce précieux remède.

Pour VIN DE MESSE
s'adresser en toute confiance à :
M. le chanoine **JOUBERT,** propriétaire-récoltant
à LA ROCHE-CHÉNEDÉ, Charcé, par Brissac (M.-et-L.). Timbre pour réponse

Vient de paraître :

PAROISSIEN LITURGIQUE
Par R. LESAGE, prêtre
528 pages, reliure Pleine Percaline. Prix : 6 fr. ; port : 0 fr. 60
Son Eminence le Cardinal DUBOIS écrit à l'auteur :
« Vous avez groupé les éléments essentiels du Missel, du Vespéral, du Rituel. Votre manuel aidera à remplacer les Livres d'office insuffisants. »
Editions PUBLIROC, 53, rue Thiers, MARSEILLE

34 fr. pet. Imprimerie univers., couleurs. Pierre Humide. Spéc. Curé Teloché (Sarthe). R. C. Mans 399.